

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 23 novembre 1999, à 19 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 novembre 19991
MOT DU PRÉSIDENT1
LE PRÉSIDENT:.....1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:

COMITÉ ZIP VILLE-MARIE:
LUC BERGERON, CATHERINE CHAUVIN, JACQUES DUQUETTE.....2

COMITÉ PARC DES RAPIDES INC.:
LOUIS SALCONI.....17

AQUATECH:
SIMON BEAUCHAMP, ALAIN KOESSLER.....27

REPRISE DE LA SÉANCE.....46

SOCIÉTÉ D'INITIATIVES TOURISTIQUES ÉCONOMIQUES DE VENISE EN QUÉBEC:
ÉMILIE SÉGUIN.....46

LES COMPTEURS D'EAU LECOMTE LTÉE:
FRANÇOIS LECOMTE.....54

ASSOCIATION DE CLIMATOLOGIE DU QUÉBEC INC.:
ALAIN BOURQUE, JACINTHE LACROIX, DANIEL RACINE.....63

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir à chacun, chacune d'entre vous! Reprise de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec.

10 Alors, juste mon petit boniment habituel, rappeler le mandat de la Commission, qui va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Les deux étapes de l'audience que vous connaissez bien, première étape qui a été consacrée à l'information. On a pu faire sortir la documentation de l'ensemble de l'appareil gouvernemental, ainsi que de permettre à un certain nombre d'intervenants de poser des questions sur l'état de l'environnement dans leur région, de faire le point sur un certain nombre de dossiers problématiques. Une étape qui s'est déroulée du 15 mars à pratiquement la fin d'août, qui nous a amenés dans les dix-sept

15 régions du Québec, qui nous a conduit à onze rencontres thématiques et même aussi à des tournées dans le Grand-Nord sur les territoires conventionnés.

20 Et là, nous sommes à une deuxième partie de l'audience, qui est l'audition des mémoires. Et dans ces mémoires, les citoyens, les groupes essaient de convaincre la Commission d'insister sur les aspects qui leur semblent essentiels pour la mise en oeuvre d'une politique cohérente de la gestion de l'eau.

25 Ce soir, nous avons six mémoires: le Comité ZIP Ville-Marie, le Comité Parc des Rapides, Aquatech, la Société d'initiatives touristiques et économiques de Venise en Québec, Les compteurs d'eau Lecomte et l'Association de climatologie du Québec.

30 Alors, le déroulement que nous voulons faire, c'est le suivant. C'est que quand nous vous invitons, nous vous demandons de résumer l'essentiel de votre mémoire. Parfois, le mémoire est si court qu'on peut le lire, mais on essaie de mettre dix-quinze minutes sur l'exposé, ce qui permet ensuite à la Commission de vous poser des questions, d'aller valider ou invalider des informations, de voir votre réaction par rapport à d'autres positions. L'idée n'est pas du tout de vous mettre en boîte ou de vous contredire mais de comprendre mieux votre point de vue et d'en scruter les assises.

35 À la fin de la rencontre, la procédure prévoit qu'il y ait un droit de rectification si, par hasard, des erreurs de faits étaient avancées. Alors, ce n'est pas un droit argumentaire; c'est juste un droit de corriger les erreurs qui auraient pu se glisser parfois dans certains exposés.

40 Alors, on est prêt à y aller? Vous êtes déjà là. Madame, messieurs, j'imagine que vous devez être le Comité ZIP Ville-Marie.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

45 Bonsoir, monsieur le président, monsieur et madame les commissaires! Je suis ici, ce soir, à titre de présidente de la ZIP Ville-Marie. Mon nom est Catherine Chauvin. Je suis accompagnée par le coordonnateur de la ZIP Ville-Marie, monsieur Luc Bergeron, à ma gauche, et le coordonnateur adjoint, monsieur Jacques Duquette, à ma droite.

50 Vous connaissez sûrement l'existence et l'histoire des comités ZIP le long du fleuve Saint-Laurent. Je vais faire une simple introduction pour vous dire qu'ils sont issus d'une volonté d'un partenariat fédéral-provincial pour permettre aux communautés riveraines du fleuve Saint-Laurent et du Saguenay de participer à la réhabilitation et au recouvrement des usages du fleuve.

55 Alors, la ZIP Ville-Marie est l'une des deux ZIP, dont le territoire couvre finalement la partie ouest de l'île de Montréal. En fait, plus précisément, ce serait à l'ouest du pont Victoria, de part et d'autre du fleuve. Donc, c'est une région fortement urbanisée, avec une population assez importante.

60 Le mémoire qui a été préparé par la coordination de la ZIP traite essentiellement de deux des enjeux identifiés dans vos documents de consultation, soit la qualité de l'eau et les infrastructures. Sans plus tarder, je vais donc laisser la parole à monsieur Bergeron.

65 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci.

M. LUC BERGERON :

70 Madame la commissaire, monsieur le président, monsieur Genest, donc, la présentation s'intitule «Rejets des eaux de débordement sur le territoire de la CUM». Ma présentation visera uniquement les points suivants, c'est-à-dire vous présenter brièvement le comité, les rejets urbains du territoire de la CUM, les impacts de ces rejets, les risques à la santé, la qualité bactériologique en berges et nos recommandations.

75 Comme madame Chauvin le mentionnait, le Comité ZIP a le mandat de mobiliser les gens vers le recouvrement des usages du fleuve, ce qui est important ici. Issu des consultations et jugé prioritaire au Plan d'action et de réhabilitation écologique, les gens nous ont demandé tout particulièrement de travailler sur l'amélioration de la qualité bactériologique en rive.

80 Donc, à l'ensemble du territoire de la CUM, on compte deux réseaux collecteurs d'égouts, c'est-à-dire le réseau séparatif et le réseau unitaire. Dans la partie ouest de l'île, vous avez d'une façon prédominante le réseau séparatif, c'est-à-dire un tuyau qui amène à la station d'épuration le sanitaire, et un réseau qui collecte les eaux de ruissellement. Dans

85

la partie la plus vieille de Montréal et dans l'est, on a un réseau plutôt unitaire, c'est-à-dire qu'il y a un tuyau qui collecte aussi bien l'eau sanitaire que l'eau pluviale. Donc, c'est important de faire la distinction entre les deux réseaux parce que la problématique va être différente.

Les causes des rejets urbains. Il y a les réseaux unitaire et séparatif. Donc, il y a les surcharges du réseau. Lorsqu'il y a surcharge, il y a des mécanismes qui sont actionnés pour délester et envoyer, disons, les eaux sanitaires et pluviales, lorsque c'est un unitaire, au milieu récepteur.

Aussi, il y a les mauvais raccordements sanitaire au pluvial. C'est-à-dire que lorsqu'on est dans un système, un réseau séparatif, on a deux tuyaux, comme j'ai mentionné tout à l'heure, et souvent il arrive que - l'erreur est humaine, c'est acceptable - on branche la sortie sanitaire de la résidence sur le pluvial. Il faut bien comprendre que le pluvial est directement envoyé dans le milieu récepteur.

Il y a aussi le drainage qui contribue aux rejets urbains, c'est-à-dire les ruisseaux qui drainent diverses surfaces, que ce soit des stationnements, que ce soit des champs, que ce soit du réseau routier, etc.

Il y a aussi les résurgences des fosses septiques qu'on peut retrouver dans les ruisseaux. Il y a aussi les émissaires pluviaux, dont on vient de discuter.

Au niveau des résidences sur le territoire de la CUM, on retrouve encore des résidences non raccordées et des champs d'épuration qui, malheureusement, nous laissent perplexes sur le mode d'entretien.

Donc, l'ensemble de ces facteurs qui contribuent aux rejets urbains, qu'est-ce que ça donne finalement en temps de pluie? J'attire votre attention en temps de pluie. En temps de pluie, en temps d'orage, c'est-à-dire qu'on retrouve autour de l'île de Montréal, de la CUM, les facteurs qui nuisent, disons, à l'usage des activités en berge et ces usages peuvent être compromis sur quelques heures, quelques jours et aussi compromis pour certaines activités. Donc, j'attire votre attention sur l'importance autour de l'île de Montréal.

Cependant, il y a un autre aspect, monsieur le président, et j'aimerais attirer votre attention, c'est les facteurs qui sont responsables en temps sec. On comprend bien que le réseau de la CUM a été construit et calculé pour capter l'ensemble des volumes en temps sec. Cependant, il en est tout autrement dans la réalité. C'est que le réseau pluvial, compte tenu des mauvais raccordements, des drainages de surface, surtout au niveau des ruisseaux et des résurgences des fosses septiques, ainsi que des résidences isolées, nous présente un portrait différent.

Tout à l'heure, je vous ai montré l'île de Montréal avec les impacts en temps de pluie. Je vous présente la même carte mais en temps sec. Vous observerez que dans la partie du

West-Island, où on avait un réseau plutôt séparatif, on a des endroits ponctuels où on retrouve des rejets de fosses septiques et des émissaires pluviaux associés à des mauvais raccordements.

135 Autant dans Rivière-des-Prairies, dans des parties très densément peuplées, on retrouve encore, dû à des émissaires pluviaux, à des mauvais raccordements, des endroits qui ont des problèmes très fréquents, non pas ponctuels, mais fréquents, ce qui entraîne aussi une perte d'usages, un frein, disons, au développement d'usages potentiels et aussi qui freine l'intérêt des gens pour se retrouver, disons, au fleuve.

140 Les impacts sur le milieu. Donc, je vous ai parlé d'eau sanitaire; je vous ai parlé d'eau pluviale. Donc, au niveau microbien, on a les organismes pathogènes. Au niveau esthétique, lorsqu'il y a des fortes pluies, on se retrouve avec une eau qui est très turbide, des débris sanitaires flottants et des odeurs nauséabondes en rive.

145 Au niveau du physico-chimique, c'est surtout attribué au drainage, disons, à la matière organique et aux substances qui sont drainées des réseaux routiers.

150 Au niveau des risques à la santé, les principaux impacts des rejets compromettent temporairement les usages récréatifs et utilitaires de l'eau, causent des nuisances pour les riverains, entraînent la dégradation notable du milieu biophysique et sont des sources d'infection lors de la pratique d'activités de contact direct.

155 Nos recommandations, messieurs les commissaires, sont, d'une: le Comité ZIP recommande au gouvernement du Québec d'investir des efforts afin d'impliquer les dirigeants municipaux dans un processus global de dépistage des sources de contamination bactériologique pathogène du réseau pluvial.

160 La deuxième recommandation, le Comité ZIP recommande au gouvernement du Québec d'instaurer un nouveau programme d'infrastructures nécessairement orienté vers le recouvrement des usages et la protection des habitats fauniques.

165 Notre troisième recommandation serait que le Comité ZIP recommande au gouvernement du Québec de créer un système de contrôle efficace obligeant l'application et le suivi de la réglementation sur les eaux usées domestiques, en particulier sur le territoire de la CUM.

170 Une quatrième recommandation vise, la recommandation au gouvernement du Québec, tout particulièrement au ministère des Affaires municipales et de la Métropole ainsi que d'Environnement Québec, compte tenu des caractéristiques des contaminants des eaux de ruissellement, de favoriser l'implantation d'ouvrages de traitement satellite sur les ouvrages de surverse et de ne plus autoriser le prolongement d'émissaires d'eaux pluviales dans les cours d'eau.

175 Je me permettrais une dernière recommandation. Face à la complexité du territoire
de la CUM et aussi compte tenu que, sur le territoire, on retrouve sept usines de traitement
d'eau, on peut compter entre 4 000 et 5 000 kilomètres de tuyaux de toutes sortes, et que
les nouvelles tendances sont à la gestion du développement durable ainsi que probablement
180 à essayer de regrouper les vingt-neuf actionnaires dans une ville, une île, ou une île, trois
villes, je ne sais pas, le Comité fait la recommandation suivante: d'implanter un organisme
de gestion de l'eau - et je ne parle pas uniquement de l'eau potable mais de l'eau en général
- sur le territoire de la CUM, ce qui serait probablement plus facile pour gérer l'ensemble de
cette ressource.

185 Monsieur, madame, monsieur les commissaires, c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

190 Merci. Sur le dernier point, malheureusement, vous n'étiez pas là cet après-midi, j'ai
posé la question à monsieur Leduc, au maire Leduc, et il n'a pas semblé -- quand je lui ai
demandé: «Épurer d'un côté; l'eau potable, est-ce qu'il faudrait un gestionnaire unique de
l'autre?» Il n'a pas semblé très emballé par la proposition. Il dit: «Ah! on s'entend comme
c'est là et ce n'est pas nécessaire de nous unifier davantage.» Peut-être que sa réaction
était plus globale aussi.

195 Première question d'information préliminaire. Vous avez évoqué plusieurs fois la
question des fosses septiques et la question donc de résidences isolées. Ça m'a un peu
surpris parce que je pensais qu'on était dans un territoire complètement urbanisé.

200 **M. LUC BERGERON :**

Oui, effectivement, monsieur le commissaire. C'est quelque chose qui m'a surpris
moi-même.

205 Je commencerais par les fosses septiques. Sur le territoire de la CUM, on a deux
territoires municipaux qui sont complètement sur fosses septiques. J'attire votre attention sur
la Ville de Senneville et la Ville de Baie-d'Urfé.

210 Suite aux analyses de la qualité bactériologique en rive, le réseau de la CUM, les
articles qui sont parus dans La Presse du samedi au courant de l'été, nous ont permis
d'observer non pas une cause majeure mais certaines sources. Ça fait une concentration en
bactériologie qui serait attribuable à du drainage de surface, à de la résurgence qui se
déverse dans les fossés et ces fossés-là se déversent dans les cours d'eau.

215 J'attirerais votre attention sur une autre particularité du territoire de la CUM, c'est-à-
dire au bout de la flèche. On est juste avant le parc nature de Cap-Saint-Jacques. À cet
endroit, la Ville de Pierrefonds n'a pas pu réaliser, lors du dernier programme
d'infrastructures, relier un certain nombre de résidences à son réseau sanitaire parce que,

220 bon, c'est une certaine distance à parcourir, les argents investis ne correspondaient pas aux critères pour l'allocation de ce programme-là.

225 Dans un deuxième temps, j'attirerais votre attention dans la partie est de Montréal. Dans cette région, je crois, je n'ai pas une carte très précise, il y a au nord de la rue Sherbrooke, dans le coin de Gaz Métropolitain - tout le monde peut se localiser - il y a un groupe, il y a une surface résidentielle bâtie où les eaux sanitaires sont totalement canalisées vers le fleuve et non pas interceptées vers la station.

LE PRÉSIDENT :

230 Une vieille section de Pointe-aux-Trembles?

M. LUC BERGERON :

235 Oui et non. Il y a un certain problème lorsqu'on annexe des territoires à une ville comme Montréal, c'est-à-dire que j'ai l'impression que les gestionnaires héritent aussi de vieux problèmes.

UN INTERVENANT :

240 Ce serait plutôt LaPrairie.

LE PRÉSIDENT :

245 C'est-à-dire pas LaPrairie, Notre-Dame...

M. LUC BERGERON :

La localisation résidentielle?

250 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. LUC BERGERON :

255 Ah! je dirais que c'est un petit au nord de la rue Sherbrooke.

LE PRÉSIDENT :

260 C'est ça.

M. LUC BERGERON :

265 Là, mon pointeur n'est peut-être pas bon parce que la carte est imprécise, mais c'est dans ce coin-là.

LE PRÉSIDENT :

270 D'accord, ça va. Dans votre recommandation 2, vous recommandez d'éliminer tous les débordements d'eaux usées.

M. LUC BERGERON:

275 Oui.

LE PRÉSIDENT :

280 La CUM est venue cet après-midi, elle nous a fait état de son programme, de ses intentions. Ils veulent ramener, je pense, à quatre déversements annuels. Vous, vous demandez tous.

M. LUC BERGERON:

285 Oui, monsieur le commissaire, je demande tous, pour la seule et bonne raison, c'est-à-dire qu'on est en période de temps sec. En période de temps sec, c'est assez crucial. C'est là où les personnes sortent des maisons durant l'été. Et aussi, s'ils utilisent les berges ou pratiquent des activités en berge, c'est là qu'il y a le plus de risque.

290 Ce que la CUM vous a probablement mentionné, ce sont les objectifs environnementaux et les exigences de rejets.

LE PRÉSIDENT :

295 Non, non, ils nous ont parlé d'empêcher les surverses. Mais vous, vous parlez...

M. LUC BERGERON:

300 Effectivement, on veut l'élimination totale.

LE PRÉSIDENT :

305 Totale.

M. LUC BERGERON:

305

Oui. Parce qu'en temps sec, monsieur le commissaire, il faut bien comprendre que le réseau pluvial doit être exempt de toute présence d'eau. Si on retrouve une présence d'eau, c'est dû soit à du mauvais raccordement, soit à de l'eau de procédé qui est déversée dans le pluvial ou une source.

310

LE PRÉSIDENT :

Une interception.

315

M. LUC BERGERON:

Oui. Donc, c'est dans ce sens-là. C'est-à-dire que dans le pluvial, on doit retrouver uniquement du drainage de surface, du ruissellement, de l'eau de ruissellement et non pas des mauvais raccordements ou du pompage de sanitaire vers le pluvial.

320

Mme CATHERINE CHAUVIN :

J'aimerais peut-être essayer d'apporter une clarification, quoique ce n'est pas ma spécialité. Je crois comprendre que dans le langage de la Communauté urbaine de Montréal, quand on parle de surverse, on fait référence spécifiquement aux problèmes de débordement par temps de pluie.

325

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

330

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Tandis qu'ici, la recommandation numéro 2, si je ne me trompe pas, fait référence aux apports en eaux usées d'origine sanitaire aux cours d'eau, par temps sec. Donc, c'est un objectif de rejet zéro.

335

LE PRÉSIDENT :

340 Comme la résolution ne parle pas formellement de temps sec, c'est pour ça que j'ai fait la confusion puisque vous parlez du réseau d'interception. Alors, ce n'était pas tout à fait spécifique, mais vous avez précisé.

M. LUC BERGERON:

345 Dans un premier temps, on demanderait en temps sec. En temps de pluie, il y a des orages, on comprend que si ce n'est pas évacué dans le milieu récepteur, c'est les citoyens qui vont l'avoir dans leur sous-sol. Donc, on est conscient de ce problème-là.

Mme CATHERINE CHAUVIN :

350 Si vous me le permettez, monsieur le président, j'attirerais votre attention sur la quatrième recommandation, je crois, qui, elle, fait plus référence au développement technologique que l'on devrait mettre en valeur pour atteindre les objectifs de réduction de rejets en période de débordement.

355 C'est-à-dire qu'il y a une évolution importante au niveau des concepts que l'on peut utiliser de façon à ne pas avoir à intervenir sur le réseau existant, mais bien à y amener ce qu'on a libellé ici comme des ouvrages satellites de traitement, c'est-à-dire des infrastructures qu'on installe soit dans le réseau ou en bout de réseau, mais qui permettent un captage de rétention avant rejet.

360 Je ne sais pas si mon intervention est claire? Donc, pour ce qui est de débordement en temps de pluie, il y a eu une évolution qui permet, à coût moindre que ce qu'on pourrait comptabiliser si on voulait vraiment changer le réseau au complet, de réduire les apports aux cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

370 En tout cas, la CUM nous a expliqué cinq mesures différentes, cet après-midi, pour corriger ça. Et ce serait intéressant d'en discuter dans le détail de chacune mais, en tout cas, manifestement il y a une stratégie.

Madame Gallichan.

375

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

380 Et on a évoqué aussi le fait que les nombreuses fuites sont récupérées dans le système actuel, le système unitaire, ce qui fait en sorte qu'il y a -- quoique là, ce n'était pas de l'eau qui est très très polluée, il n'y a pas de toxiques, ce n'est pas des rejets industriels. Mais quand même, ça faisait partie du cas.

M. LUC BERGERON:

385 Oui, si je comprends bien votre question...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

390 C'est qu'en plus des mauvais raccordements, c'est que tout à l'heure, on vous a demandé comment il se fait que vous...

M. LUC BERGERON:

395 Oui, c'est ça, exactement. Disons que les mauvais raccordements sont plus dans le réseau séparatif. L'unitaire, le problème se situe plus au niveau des intercepteurs parce qu'il y a un seul tuyau qui amène. Donc, une fois que c'est intercepté par le réseau d'interception de la CUM, c'est à ce niveau-là qu'est le problème, disons lorsqu'il y a une surcharge au réseau qui est dérivée, qui est déversée dans le milieu récepteur.

400 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je comprends que les mauvais raccordements ne concernaient que...

M. LUC BERGERON:

405 Que le séparatif, c'est ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

410 ... le séparatif. Je voudrais vous demander plus de précision sur ces résidences non raccordées. Dans aucun des cas, il y a du déversement qui se fait dans l'environnement. Il y a, à votre avis, à Senneville et à Baie d'Urfé des fosses septiques.

M. LUC BERGERON:

415 Oui, ils sont sur fosses septiques, c'est ça. Donc, il faut bien préciser que pour ces deux villes-là, s'il y a des résurgences, c'est-à-dire peut-être du mauvais entretien, on a oublié au bout de deux ans de faire la vidange ou je ne sais pas trop quoi, ça se peut qu'il y ait des résurgences et puis par capillarité, je ne sais pas trop quoi, que des eaux d'origine douteuse se retrouvent dans des fossés de drainage, à ce niveau-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

425 Et à votre avis, il n'y a vraiment, ce que vous en savez, à Senneville et à Baie d'Urfé, absolument pas de réseau municipal?

M. LUC BERGERON:

De collecte d'égouts, c'est ça, oui.

430

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

De collecte, voilà. Alors, on parle à ce moment-là, dans les deux cas, d'une population de combien? Pardonnez mon ignorance.

435

M. LUC BERGERON:

Je ne pourrais pas vous renseigner, madame la commissaire.

440

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ah! bon, tant mieux, vous êtes de la région et vous ne le savez pas. Ça me console un peu.

445

Écoutez, ma dernière question est la suivante. À votre avis, comment on peut expliquer qu'après 1 milliard pas et demi encore, mais 1 milliard 400 millions de dollars, le résultat ne soit pas si probant? Et c'est 6 milliards dans l'ensemble du Québec. Bon, quelle explication voyez-vous à ça? Parce que c'est le stade olympique et quoi?

450

M. LUC BERGERON:

Je ne suis pas un spécialiste mais, par contre, avec notre petit groupe itinérant, on est en train de sensibiliser chacun des dirigeants des vingt-neuf municipalités autour de l'île de Montréal concernant ça.

455

Je vous dirais que peut-être le 1.4 milliard, les dirigeants municipaux - pas pour les dénigrer, je pense qu'ils ont fait un gros effort - ont plutôt pensé peut-être tuyauterie, plomberie. Ils n'ont pas, disons, regardé... Ça a été bénéfique pour les usages, on a quand même amélioré la qualité de l'eau. Par contre, il reste un petit pas à franchir, il y a une marche encore à sauter et je pense que c'est à ce niveau-là.

460

Il faut se placer, madame la commissaire, dans le fleuve Saint-Laurent avec de l'eau jusqu'aux genoux, puis regarder vraiment un collecteur, un émissaire plutôt, un pluvial, puis dire: «Bon, qu'est-ce qui se passe autour de moi? Quelle est la qualité de l'eau?»

465

Donc, c'est le message qu'on passe aux dirigeants. Au lieu de regarder ça d'un point de vue plus plomberie, on leur demande de regarder ça d'un point de vue d'utilisateur, l'utilisateur qui est dans l'eau puis qui regarde sa ville, qui regarde ce qui arrive des tuyaux et de la qualité qui tombe dans le milieu récepteur.

470

Donc, on leur demande en même temps - on n'a pas un gros pouvoir notre petit comité itinérant - mais on leur demande d'essayer de le faire ce petit pas-là puis de voir à court terme. Il y a des actions qui peuvent être posées à court terme, qui ne sont pas très dispendieuses. Il y a des actions à moyen terme et à long terme qui sont un petit peu plus

475

dispendieuses. Mais si chaque municipalité peut aller dans le fleuve, regarder à court terme qu'est-ce qu'ils peuvent faire pour améliorer ce qui flotte autour d'eux autres, lorsqu'il y en a, ce sera déjà un grand pas de fait. Ensuite, on laissera peut-être le programme d'infrastructures, peut-être d'autre chose, un organisme de gestion d'eau.

480

Mme CATHERINE CHAUVIN :

Est-ce que je peux me permettre d'ajouter quelque chose? Sans vouloir devenir l'ardente défenderesse du programme du ministère des Affaires municipales, j'aimerais quand même souligner que les interventions qui ont été faites au niveau de la CUM, le résultat que l'on vit aujourd'hui était prévisible à l'époque. C'est-à-dire que la CUM est intervenue sur un réseau d'interception, elle n'est pas intervenue sur les réseaux dits municipaux en tant que tels.

485

490

Donc, on se retrouve avec des réseaux municipaux qui datent de l'époque de leur confection et avec un réseau neuf d'interception. On se retrouve donc, aujourd'hui, devant une deuxième phase peut-être de réappropriation des usages. Je pense qu'on a tous vu une amélioration nette de la qualité de l'eau autour de l'île de Montréal, mais il reste des problèmes ponctuels à la fois dans l'espace, comme on l'a vu sur la carte, et dans le temps.

495

Et c'est dans cet esprit-là, je pense, que le mémoire de la ZIP peut s'inscrire, à savoir de trouver les meilleures solutions pour, au moindre coût possible, récupérer le plus d'usages récréatifs dans la région montréalaise.

500

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, dans le contexte de ce que vous venez de dire, est-ce que la solution ne passe pas par les municipalités membres de la CUM plutôt que par la CUM elle-même. Dans le sens que si les déversements par temps sec sont l'affaire non pas des collecteurs mais des réseaux de chacune des municipalités membres, qu'est-ce que la Communauté urbaine peut faire, sinon de sensibiliser ces municipalités-là aux effets de ces débordements, puis les sensibiliser également aux moyens à prendre pour corriger les raccordements croisés?

505

M. LUC BERGERON:

510

Oui, d'une certaine façon, il faut le voir à deux niveaux. Au niveau municipal, c'est du résidentiel vers le réseau d'égout. On est bien d'accord avec ça. Et aussi, comme madame Chauvin l'a mentionné, il y a des réseaux qui sont bâtis depuis belle lurette. On peut penser à Beaconsfield; on peut penser à Sainte-Anne-de-Bellevue. C'est des réseaux

515 qui sont en place depuis longtemps. Il faut se placer au début des années 60. Puis par la suite, le territoire a pris de l'expansion. Mais aussi, le réseau n'a pas suivi la dimension du réseau, ce qui amène le premier problème au niveau municipal.

520 Le deuxième problème est au niveau des interceptions, c'est-à-dire de la CUM. Il y a des villes qui sont riveraines. Les principales villes qu'on a soulevées ce soir, dont on a discuté, sont des villes riveraines. Il y a des villes qui sont à l'intérieur, qui n'ont pas de territoire riverain. Cependant, elles doivent passer à travers ce système de réseau là et souvent sont tributaires des apports bactériologiques en rive, comme on a soulevé. Avec notre petit comité itinérant, on a soulevé ces problèmes-là aussi.

525 Donc, c'est important que, non pas juste la CUM, mais qu'il y ait un petit pas. Le petit pas est peut-être municipal. Le deuxième pas est peut-être CUM-municipal, je ne le sais pas. Et le troisième pas ou à long terme, les investissements à long terme seront à définir.

530 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, si je comprends bien, par temps sec, l'objectif, c'est d'éliminer 100 % les rejets.

535 **M. LUC BERGERON:**

100 %, oui.

540 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

545 Par temps de pluie maintenant, parce qu'on dit que ça prend trois jours à éliminer l'effet d'une forte pluie, donc il y a perte de jouissance récréative durant ces trois jours-là, la CUM nous parle d'un objectif de 50 %, c'est-à-dire de faire passer la perte d'activités récréatives de 3.5 jours par semaine à environ 1 journée par semaine.

Qu'est-ce que vous pensez de cet objectif-là? Est-ce que c'est un objectif satisfaisant?

M. LUC BERGERON:

550

Pour ce que je connais de ce dossier concernant les débordements en temps de pluie, ils sont surtout basés, monsieur le commissaire, sur une statistique de trois ans de débordement, c'est-à-dire 96, 97, 98. Il faut se rappeler...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

555

Oui, tout à fait. Par exemple, du 1er mai au 15 septembre 98, il y a eu 23 déversements.

M. LUC BERGERON:

560

Oui. Donc, sur des statistiques, on permet aux ouvrages de déborder. On ne peut pas changer l'ouvrage comme tel. L'ouvrage ne peut qu'absorber ça. On va essayer - et je crois que la CUM, c'est ce qu'ils vont essayer de faire - de gérer le mieux possible.

565

Et ils ont sûrement mentionné cet après-midi que s'il y a des nouveaux développements résidentiels - on pense au parc Angus dans le bas de la ville - on demande, disons, d'avoir des réservoirs qui vont permettre, disons, de canaliser l'eau en temps de pluie et puis de la repomper vers la station par la suite. Donc, ce sont des ouvrages temporaires mais qui permettent, disons, de minimiser les rejets au milieu récepteur.

570

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, sur les moyens, je pourrai y revenir, mais sur l'objectif de passer... parce que vous êtes préoccupés par les usages.

575

M. LUC BERGERON:

Oui.

580

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, par temps sec, élimination à 100 %.

585

M. LUC BERGERON:

Oui.

590 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Par temps de pluie, étant donné l'impact que ça a durant trois jours, est-ce que ça vous apparaît un objectif raisonnable, l'objectif de 3.5 vers 1?

595 **M. LUC BERGERON:**

Pour les statistiques, ça nous apparaît, pour avoir vu tout le calcul, c'est un objectif qui est valable, parce que c'est un objectif qui peut être réalisable si on gère bien le réseau, oui.

600

Par contre, pour l'améliorer, si on arrive avec une année où on a des pluies exceptionnelles durant tout l'été - et je ne parlerai pas, disons, plus en juin qu'en juillet, mais disons en juin, juillet, août - ce sera peut-être difficile à ce moment-là parce que les ouvrages ne le permettent pas.

605

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, au plan des moyens, c'est un peu technique, mais il y a cinq moyens de proposés. Je ne sais pas si vous pouvez donner une opinion là-dessus. Il y a d'abord la sensibilisation des municipalités sur les déversements par temps sec. Ça, on en a parlé tout à l'heure.

610

Un contrôle automatisé centralisé pour permettre de prioriser l'interception des eaux usées, des ouvrages de raccordement dans les zones développées en unitaire. Ça, c'est un deuxième moyen.

615

Un troisième moyen, la rétention dans les collecteurs et les intercepteurs, c'est-à-dire qu'on ajouterait des vannes dans l'intercepteur nord pour capter en temps de pluie une partie supplémentaire des eaux des collecteurs unitaires situés en aval. Un troisième moyen.

620

La diminution des rejets polluants par des grilles ou des vortex qui permettent d'éliminer, diminuer la charge et enlever les résidus qui sont plus ou moins esthétiques.

Et finalement, les bassins de rétention, qui est la solution classique mais qui est plus coûteuse.

625

Donc, il y a un ensemble de moyens qui permettrait d'atteindre cet objectif-là. Pensez-vous que ces moyens-là sont une approche efficace?

630 **Mme CATHERINE CHAUVIN :**

Oui, certainement. Mais en réponse à votre première question, qui était celle qui a trait à l'objectif de réduction - en fait, je ne sais pas si j'ai mis deux réductions de perte d'usages - mais en tout cas, le 3.5 jours, de moitié, je me permettrais le commentaire
635 suivant, c'est que les usages récréatifs sur le pourtour de l'île sont localisés.

Dans ce sens-là, ça prendrait peut-être un mariage entre un objectif sur le plan statistique et vraiment la fréquence de rejets dans certains endroits. Autrement dit, il y a des endroits qui sont plus sensibles que d'autres...

640

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

De cibler ces endroits-là.

645 **Mme CATHERINE CHAUVIN :**

... et une récupération d'usages n'est pas nécessairement reflétée complètement par seulement qu'un nombre de déversements réduits.

650 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et cibler les émissaires.

655 **Mme CATHERINE CHAUVIN :**

Quant aux moyens, il y a un moyen auquel, moi, j'aime bien penser, mais je n'ai pas du tout l'expertise pour confirmer que c'est un moyen réalisable, mais on sait qu'une des problématiques liées au débordement, c'est l'accumulation de matières solides dans le réseau lui-même. Et j'ai souvent pensé, peut-être à tort, qu'il serait intéressant de procéder
660 au nettoyage des conduites du réseau par temps sec, d'une façon ou d'une autre, de façon à éviter que par temps de pluie, ces matières accumulées débordent dans le réseau. Ce n'est pas une proposition technique que je fais, c'est une réflexion sur la nature du problème.

665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Sans avoir apprécié l'effet que pourrait avoir ce nettoyage sur le milieu. Il faudrait voir.

670 **M. LUC BERGERON:**

Oui, à certains moments, ce nettoyage assez radical a un effet choc sur le milieu et aussi peut compromettre certains écosystèmes ou peut-être certains habitats, notamment pour la frai.

675

Je me permettrais juste de rajouter, concernant les moyens que vous avez soulevés, monsieur le commissaire, oui, c'est une optimisation. Ce sont des moyens, dans la plupart des cas, qui sont de l'optimisation du réseau, une meilleure gestion qui permettrait sûrement de réduire l'ensemble des rejets en temps de pluie.

680

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame Chauvin, monsieur Bergeron, monsieur Duquette, merci beaucoup. Vous êtes un comité itinérant mais il n'est certainement pas sans domicile fixe.

685

M. LUC BERGERON:

Effectivement, mon cher monsieur. Je vous dirais que le comité itinérant, c'est une table de concertation qui regroupe les deux comités ZIP de l'île de Montréal, des membres de l'Association industrielle de l'est de Montréal, du communautaire, le ministère de l'Environnement, le MAMM et aussi des gens de la CUM.

690

LE PRÉSIDENT :

695

Merci.

J'invite maintenant le Comité du Parc des Rapides, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur Salconi! Vous allez bien?

700

M. LOUIS SALCONI :

Pas si mal. Vous autres, ça allait bien? Vous avez fait une belle tournée?

LE PRÉSIDENT :

705

On s'est ennuyé, évidemment. Mais ça, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse!

M. LOUIS SALCONI :

710

Vous m'avez manqué, en tout cas. Vous avez reçu mon allocution.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

715

M. LOUIS SALCONI :

Puis il est arrivé que j'ai dormi un soir de plus, puis que je me suis réveillé le lendemain matin, j'ai apporté quelques corrections, puis j'ai rajouté peut-être trente mots. Ça fait que je vais vous donner chacun une copie de mon allocution, si vous permettez.

720

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

725

M. LOUIS SALCONI :

Aussi, comme on devait remettre ça le 10 et que j'ai reçu seulement le 12, au matin, une des résolutions de la conférence des maires des Grands Lacs et Saint-Laurent qui a lieu au printemps, et que je cherchais donc à avoir les résolutions au cas où il y en aurait sur la gestion de l'eau et, effectivement, il y en avait toute une, que je vais partager avec vous.

730

Je suis aussi bien de commencer.

735

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, faites-nous la lecture rapidement de votre mémoire.

M. LOUIS SALCONI :

740

Tout ça pour l'héritage de nos ancêtres et le futur de nos enfants. Pour citer un texte que j'ai lu, que j'ai resté accroché dessus pas mal longtemps: attendre d'en avoir assez pour agir en toute lumière, c'est se condamner à l'inaction. C'est vrai?

745

Madame et messieurs les commissaires, depuis plus d'un an, le Comité Parc des Rapides a vu ses archives environnementales sur l'eau du Québec grossir à un rythme assez rapide. J'ai moi-même lu les textes et communiqués pertinents et j'apprécie aujourd'hui une connaissance d'autant plus élargie, une vision plus globale des problématiques entourant sa gestion.

750

C'est un miracle qu'il nous faut pour sortir de ce marasme, chers commissaires, un miracle. D'un côté, il y a le pouvoir de Monsieur \$ avec tous les dégâts dont il est responsable et dont il se lave les mains; et de l'autre, il y a le peuple à qui on recommande d'économiser l'eau, cela afin que Monsieur \$ puisse de son côté en abuser par sa pollution et son excès de consommation.

755

760

Aux deux extrémités du Canada, les gouvernements tentent de protéger leurs eaux et essuient, sous forme de poursuites légales, les sanctions inévitables de l'ALÉNA, qui donne gain de cause aux promoteurs lésés. Qu'attendent nos élus pour apporter des amendements aux termes de l'ALÉNA afin de protéger notre eau?

765

Et les surplus annoncés de Paul Martin, 95.5 milliards \$ de prévus en cinq ans, combien de ces argents iront à la protection de nos ressources naturelles et à la santé des écosystèmes du Québec?

770

Ce sont des groupes comme le nôtre qui prenons au passage le pouls du fleuve Saint-Laurent. Ici même, devant la Commission BAPE sur la gestion de l'eau du Québec, c'est la pression sanguine même du peuple qui est sondée. Vous avez clairement reçu notre message.

775

Tous ces intervenants qui vous déposent leur mémoire, cela depuis les débuts de votre mandat, qui lira ces mémoires? Qui en tiendra compte? Serviront-ils à inculquer auprès de nos élus l'obligation de conservation de notre patrimoine naturel, cela sous le sigle du développement durable? Qui lira ces mémoires? Allons-nous tourner autour du problème encore longtemps comme s'il s'agissait des tourbillons du fleuve?

780

Comme une mère qui défend ses enfants. Nous n'acceptons pas les moratoires temporaires ni les promesses que tout s'arrangera à la fin, cela pour le bien commun. Croit-on que nous sommes prêts à accepter aveuglément la parole de gens qui nous refusaient, hier, des consultations sur le dragage sélectif de la voie maritime? La confiance, une fois perdue, s'avère difficile à regagner. Tantôt, si nos élus n'abondent selon nos demandes, il y en a parmi nous qui sommes prêts à faire plus que crier sur les toits. Et le peuple insurgé sera impitoyable, tout comme une mère qui défend ses enfants.

785

Sans compter toutes les heures, nous luttons pour la survie des Québécois dépendants de cette ressource vitale. Nous disons non à l'exportation de l'eau captée à même nos aquifères et nos cours d'eau. Nous disons non à cela. Nous disons non aux détournements des cours d'eau québécois pour l'usage des promoteurs sans conscience écologique. Nous disons non à cela. Nous disons non aussi au transport de MOX sur nos voies navigables et non à la pollution de l'eau et de l'air généré par les produits industriels d'exploitation de Monsieur \$; par exemple, les BPC, les HAP et al. Nous disons non aux profanations de l'eau de nos baptêmes.

795

Nous avons fait notre job et nous attendons à ce que nos élus prennent des dispositions immédiates quant à la préservation et la conservation de l'eau du Québec.

800

Tempus fugit et nous ne rajeunissons pas. Nous tous ici avons le désir de bien faire les choses. Nous avons aussi le pouvoir et le devoir surtout d'assurer à nos générations présentes et futures une qualité de vie de premier ordre, une qualité de vie où l'air et l'eau sont des plus sains. C'est le plus grand héritage que nous ayons à leur léguer.

805 Comme il est de notre mandat de sensibiliser les Québécois sur les déficiences
environnementales, nous avons dû recueillir de toutes parts des rapports, des statistiques
et des courbes hydriques. Afin de mieux les renseigner sur ce que font nos élus pour contrer
la menace mondiale qui pèse sur le Québec, nous avons dû même faire du lobbying,
810 assister à des soirées d'information, des colloques, etc. Avec tout ça, aurons-nous le
plaisir, de notre vivant, de voir la lumière du succès au bout de ce long tunnel qui, pavé de
rocaillles et truché d'ornières, semble mener nulle part et n'être là que pour garder en laisse
les bénévoles et, éventuellement, les faire tourner en rond, alors que, «business as usual»
815 , notre eau s'avère marchandée par Monsieur \$ et les niveaux d'eau baissent toujours.

815 Nous n'allons pas accepter cela longtemps encore, chers commissaires du BAPE, et
nous exigeons de participer activement dans le processus de décision quant à la gestion de
notre eau. À souligner: nous exigeons de participer activement dans le processus de
820 décision dans la gestion de notre eau; mettre en jaune, si c'est possible.

820 Voici, au texte présent, nous joignons copie de la liste portant sur nos archives sur la
gestion de l'eau au Québec. Comme celle-ci est à caractère évolutif, le document que je
vous remets aujourd'hui remplace celui que j'ai dû transmettre à monsieur Serge Labrecque
pour le 10 novembre dernier. Périodiquement, nous lui ferons parvenir la mise à jour de
cette liste.

825 En espérant que le fruit de notre travail et celui de nos confrères sauront mieux vous
éclairer quant aux recommandations que vous aurez à soumettre à nos élus, il ne nous reste
plus qu'à vous souhaiter illumination et crédibilité dans la tâche que vous avez accepté de
mener à terme. You're gonna need it. You're gonna need it.

830 Tous ensemble, protégeons les ressources de notre patrie contre les carences et
exigences nouvelles qu'apportera le prochain millénaire.

835 Le document que je vous parlais, c'est un genre de bibliographie de communiqués
de presse sur la gestion de l'eau. Il y a aussi des rapports. Puis il y a toutes sortes de
documents que je n'ai pas inclus parce que, pour l'instant, c'est de consultation seulement à
notre comité et, aussi, parce que je n'ai pas eu le temps.

840 Ça fait un an que je picosse , puis je n'ai pas fait peut-être 20 % de ma
documentation. Puis j'en suis déjà... là, vous avez reçu dix pages, le 10 novembre, ou 12
pages. Je vous en remets 16 aujourd'hui. Après-demain, peut-être qu'il va y en avoir 25,
peut-être qu'il va y en avoir 17. À la Commission mixte, il y a un mois, j'ai remis 6 pages.
On me harcèle depuis pour avoir la mise à jour. C'est très pratique. C'est un cadeau.

LE PRÉSIDENT :

Ça marche.

845

M. LOUIS SALCONI :

850

Ah! oui, je voudrais lire... ça, c'est très important. Moi, j'ai parlé au nom du Comité Parc des Rapides et de quelques-uns de mes confrères d'autres groupes avec qui on échange nos petites idées puis nos commentaires. Je voudrais vous lire, que j'ai reçu le 12 novembre, une des résolutions qui ont été passées par la conférence des maires de Grands Lacs et Saint-Laurent qu'il y a eu au printemps dernier. Ça en a pris du «push and shove» pour que je puisse obtenir ce document. Je vais vous en remettre copie, naturellement. J'ai dû le faire traduire en français parce que ce n'était pas disponible. Alors, je vous le présente.

855

860

Windsor, le 10 juillet 98... c'est-à-dire qu'ils ont sorti cinq résolutions 98, 99. Celle-ci, c'est la résolution numéro 4. J'ai seulement deux copies, que je vais vous donner tout de suite. Excusez-moi de ne pas avoir amené ma gang pour pouvoir dire: «Aïe! va lui porter ça.»

LE PRÉSIDENT :

865

Vous êtes votre gang à vous tout seul. C'est correct, ça.

M. LOUIS SALCONI :

870

C'est ça. Résolution numéro 4, ça, c'est la résolution de 98 et 99, adoptée par les membres de la conférence des maires de Saint-Laurent et Grands Lacs, au printemps dernier.

875

«Qu'il soit résolu que la Conférence des maires du Saint-Laurent et Grands Lacs s'oppose à toute intervention hors bassin des eaux des Grands Lacs qui n'est pas conforme aux principes de la charte des Grands Lacs et qu'il soit résolu que la Conférence des maires du Saint-Laurent et Grands Lacs accorde son appui à une infrastructure institutionnelle et légale, renforcée, relative à la gestion de la quantité des eaux des Grands Lacs, qui comprendrait:

880

- un traité entre le Canada et les États-Unis bannissant l'exportation des eaux des Grands Lacs;

885

- une recommandation de la Commission mixte internationale au gouvernement du Canada et des États-Unis quant à l'étude et la révision d'un plan amélioré portant sur l'utilisation à long terme des eaux des Grands Lacs, lesquelles devront être réalisées en temps opportun conjointement à des consultations entre les États limitrophes aux Grands Lacs et les provinces de Québec et de l'Ontario;

890 - un engagement, de la part des États limitrophes aux Grands Lacs et des provinces
du Québec et de l'Ontario, de réviser et de modifier, si nécessaire, la charte des Grands
Lacs et de réaffirmer solennellement les principes de la charte, et aussi de prendre les
mesures qui s'imposent afin de renforcer le processus de notification de la consultation
portant sur tout projet de diversion et d'utilisation, le tout dans le but de favoriser un
processus de décision rapide et efficace basé sur des données scientifiques.

895 Qu'il soit de plus résolu que la Conférence des maires du Saint-Laurent et Grands-
Lacs, de concert avec les gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il soit de niveau
fédéral, provincial ou étatique, collabore au développement du plan de gestion des
ressources en eau du bassin, tel que désigné dans la charte des Grands Lacs, et améliore
la base de données relative à l'utilisation régionale des eaux des Grands Lacs et voit à son
900 plein usage dans le processus décisionnel.

Et qu'il soit finalement résolu que la Conférence des maires du Saint-Laurent et
Grands-Lacs fasse connaître et continue de jouer un rôle municipal accru, et s'implique dans
le processus décisionnel portant sur la quantité des eaux des Grands Lacs et du Saint-
905 Laurent.»

Donc, je vous dépose cela aussi. La balle est dans votre terrain. Ah! oui, je vous
remets.

Ça c'est les archives sur la gestion de l'eau, mises à jour.

910

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

915

M. LOUIS SALCONI :

Et la copie des résolutions et copie de la lettre de l'allocution. Aussi, demain matin,
monsieur Labrecque recevra toutes les copies électroniques conformes.

920

LE PRÉSIDENT :

Alors, il y a un poète qui dort en vous, monsieur Salconi, c'est assez évident. Vous
citez du latin, vous dites «tempus fugit», qui veut dire «le temps fuit». Le reste du
proverbe, c'est «memento mori», «souviens-toi qu'on doit mourir». Et vous avez cette
925 perception-là puisque vous parlez d'héritage et vous dites qu'il faut laisser de notre vivant la
lumière, etc. Alors, on a le sens de la fragilité dans le temps.

M. LOUIS SALCONI :

930

On ne rajeunit pas.

LE PRÉSIDENT :

Bien, non, ni vous ni moi.

935

M. LOUIS SALCONI :

Juste seulement que madame Gallichan qui...

940

LE PRÉSIDENT :

Elle, elle est éternellement jeune, qu'est-ce que vous voulez!

945

Écoutez, je pense que votre mémoire est surtout une espèce de cri d'alarme et de geste de confiance. Quand vous dites que vous exigez de participer activement dans le processus de décision quant à la gestion de notre eau, j'ai l'impression que dans votre cas, vous, vous êtes très engagés auprès du fleuve Saint-Laurent et que c'est dans l'ensemble de ces décisions-là que vous voulez être impliqués. C'est bien ça?

950

M. LOUIS SALCONI :

Voyez-vous, le Comité Parc des Rapides, en plus d'être Comité Parc des Rapides, on est administrateur au Comité ZIP Ville-Marie, on est membre de Stratégie Saint-Laurent, on est membre de la Commission environnementale de Stratégie Saint-Laurent. À partir du 1er janvier 2000, on est membre de l'Union Saint-Laurent - Grands Lacs. Ce n'est pas pour jouer qu'on fait ça, là.

955

LE PRÉSIDENT :

Non, non.

960

M. LOUIS SALCONI :

Tu sais, on niaise pas avec le «puck» là.

965

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

970

M. LOUIS SALCONI :

Puis c'est justement, tempus fugit. Moi, j'aimerais, avant de crever, me revirer de bord puis dire: «Regarde donc ça, j'ai aidé à contribuer à faire ça pour mes petits-enfants.»
Moi, j'aimerais bien gros que dans vos coeurs à vous autres, ce soit pareil. Dans le fond, on m'accuse d'être poète ou on me félicite d'être poète...

975

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je ne vous excuse pas; je constate que vous êtes poète.

980

M. LOUIS SALCONI :

Je suis musicien. Demain matin, je vais revenir avec mon violon, s'il le faut, pour me faire écouter. C'est quoi ta toune préférée?

985

LE PRÉSIDENT :

Bien, là, on verra ça après l'audience.

990

M. LOUIS SALCONI :

Non, non, mais c'est ça l'affaire, là. Moi, je suis prêt à tout pour défendre le patrimoine naturel, l'héritage de mes ancêtres et le futur de mes enfants, comme disait monsieur Rostand.

995

LE PRÉSIDENT :

Ça marche.

1000

M. LOUIS SALCONI :

Avez-vous d'autres choses à me demander?

LE PRÉSIDENT :

1005

Je vais vérifier ça.
Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1010

Moi, monsieur le président, après avoir entendu dans certaines régions, parfois, certains groupes de bénévoles nous dire: «Bon, il est temps qu'il arrive un peu d'eau à notre moulin parce que nous sommes un petit peu fatigués, nous sommes démobilisés dans certains cas» et certains voyaient de la démotivation, je peux dire que ce n'est pas ce que je perçois de vous. Vous semblez être, contre vents et marées, en train de poursuivre votre travail. Enfin, moi, je vous remercie beaucoup pour ce mémoire que vous nous présentez et je n'ai pas de questions à vous poser.

1015

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1020

Monsieur Salconi, merci pour votre mémoire. De grâce, de grâce, ne venez pas avec votre violon, parce que notre président va se mettre à chanter, puis là je ne garantis rien.

1025

Si vous dites «tempus fugit», on pourrait dire «tempus fugit, aqua manet» ou «aqua debet manere». Autrement dit: «Le temps fuit mais l'eau doit demeurer, l'eau doit rester.» Et c'est votre vocation que vous défendez avec beaucoup d'ardeur.

1030

Dites-moi donc quel rôle, dans le dispositif général de gestion des eaux au Québec et de protection des milieux naturels, quel rôle un parc naturel comme celui dont vous vous occupez peut jouer?

M. LOUIS SALCONI :

1035

Vous parlez du Parc des Rapides?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1040

Oui, mais je parle de façon générale.

M. LOUIS SALCONI :

1045

C'est juste un symbole ça. Le Parc des Rapides, c'est un symbole. Nous, ça adonne que localement, on est situé dans les rapides de Lachine. C'est le meilleur spot pour prendre la température de la condition du fleuve Saint-Laurent.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1050

Il paraît que l'eau est d'excellente qualité dans cette partie-là.

M. LOUIS SALCONI :

1055

On ne parle pas de qualité, on parle de quantité surtout qui affecte éventuellement la qualité, surtout si on parle de rejets, de surverse, de X, Y, Z choses. Vous vous souvenez de mon exemple, le pot de teinture, tout ça? Bon, bien, O.K.

1060

Le rôle qu'on fait, c'est qu'il y a à peu près 1 mètre, de moyenne, de profondeur dans les rapides de Lachine. On prévoit des baisses terribles dans le futur, à savoir si ça ne deviendra pas les rigoles de Lachine. Vu du ciel, le fleuve rétrécit. Les paquebots qui ont des difficultés mécaniques, puis qui finissent par échouer, ça fait des centaines d'années qu'ils naviguent le même trajet, on n'entendait jamais parler de leur bisbille mécanique. Mais là, il y a moins d'eau, ils échouent; là, on en entend parler. Meanwhile, back at the ranch, O.K., on dévie de l'eau, on en prend, on en puise.

1065 Le lac Ontario, il a le niveau bas. On ne parle pas du lac Supérieur, puis on ne
parle pas du lac Michigan, parce qu'on veut tenir ça bien mort, parce qu'on «shoote» ça
vers le sud.

1070 Comme je vous disais, c'est avec la liste que vous allez consulter, puis souvent on
va parler de US, on va parler... ça nous permet de reculer, prendre du recul, puis avoir la
vision globale. Puis la CMI, ils ont «catché» puis ils le savent. Mais on n'est pas assez
pesant à la CMI, c'est triste à dire.

1075 Puis là, comme j'expliquais, vous avez, dans l'ouest et à l'extrême est, des
provinces qui passent des moratoires sur l'eau. Le fédéral - vous avez vu dernièrement
dans les journaux, c'est inclus dans la liste encore, vous allez voir les dernières dates - le
fédéral, il est prêt à passer le moratoire sur l'exploitation de l'eau, il veut, mais il chicane les
provinces parce qu'ils le font avant eux autres. Ils le font à part entière, eux autres, en
Colombie-Britannique, puis c'est où, Terre-Neuve ou, c'est ça, Nouvelle-Écosse?

1080

LE PRÉSIDENT :

Québec.

1085

M. LOUIS SALCONI :

Nous autres, il faut le faire, parce que c'est nous autres qui a le gros du trésor.
C'est notre job.

1090

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Ça marche.

1095

M. LOUIS SALCONI :

Moi personnellement, j'aimerais vous donner un gros mandat en or. Allez à Québec,
mettez des souliers pointus...

1100

LE PRÉSIDENT :

Donnez-nous en pas un autre, on en a un assez gros comme ça.

1105

M. LOUIS SALCONI :

Monsieur Beauchamp, portez des souliers pointus puis placez-les dans la place
idéale pour que nos élus se débattent, qu'ils se grouillent un peu.

LE PRÉSIDENT :

1110 Ça marche.

M. LOUIS SALCONI :

1115 Vous n'allez pas oublier, là?

LE PRÉSIDENT :

Non, monsieur Salconi, on ne vous oubliera pas.

1120 **M. LOUIS SALCONI :**

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1125 Merci bien.

Alors, j'invite les représentants d'Aquatech, s'il vous plaît. Oui, monsieur, bonsoir!

1130 **M. ALAIN KOESSLER :**

Monsieur le président, bonsoir! Je me présente rapidement. Mon nom est Alain Koessler. Je suis le président de Aquatech depuis sa création en 1981. C'est une entreprise que je suis donc depuis son origine, que j'ai très à coeur.

1135 Aquatech, pour vous la présenter rapidement, c'est un chef de file québécois qui est maintenant bien reconnu dans le monde municipal en gestion privée d'ouvrages de traitement d'eau municipaux. Nous faisons de la délégation de gestion pour ces ouvrages.

1140 Nous avons pensé que dans le débat actuel, nous devons, à tout le moins, présenter un mémoire avec comme objectifs: nous voulions mieux faire connaître notre métier, il n'est pas bien connu; sensibiliser la Commission au déséquilibre, que nous trouvons évident, entre le secteur public et le secteur privé en matière de gestion des ouvrages de traitement d'eau; et puis éventuellement, proposer quelques pistes de solution.

1145 Alors, je voudrais d'abord commencer, pour éviter un procès d'intention qui nous est souvent fait, parce qu'on nous en fait souvent, je voudrais d'abord réaffirmer que, pour nous, ça a toujours été le cas: l'eau et les ouvrages qui y sont liés sont et doivent rester un bien collectif. Déléguer la gestion des ouvrages, comme nous le faisons actuellement, n'a jamais signifié vendre le patrimoine.

1150

1155 Pour faire un équivalent sommaire, c'est tout au plus l'équivalent d'engager son chauffeur mécanicien pour s'occuper de sa voiture, au lieu de la conduire et de la réparer soi-même. Le modèle de la voiture, sa propriété reste à nous, mais on vérifie le travail que fait notre chauffeur régulièrement.

1160 On oppose encore aujourd'hui trop facilement le secteur public et le secteur privé quand on parle de gestion des ouvrages de traitement d'eau, et nous trouvons que c'est un clivage qui est bien dépassé.

1165 Plus simplement, on pourrait dire que pour chaque municipalité, il s'agit d'avoir la possibilité de choisir à tout moment le mode de gestion qui lui paraît le plus favorable. Et en la matière, le meilleur rapport qualité-prix reste le critère. Une fois que la Municipalité a fait ce choix, les opérateurs, les techniciens, les ingénieurs privés ou publics, peu importe, servent leur population avec la même passion, le même dynamisme, mais dans des organisations qui sont animées par des dynamiques évidemment bien différentes.

1170 Dans l'enjeu municipal qui consiste à offrir la meilleure qualité de services en limitant, aujourd'hui, ou en diminuant les taxes, la dette et les investissements, notre rôle d'opérateur d'équipements en eau est essentiel, car nous sommes responsables d'une part importante des coûts annuels directs; mais plus encore, nous sommes responsables aussi des investissements futurs, si nous avons pu par la qualité de notre travail tirer le maximum des équipements existants.

1175 Le déséquilibre actuel entre la gestion déléguée et la gestion publique est flagrant. La totalité des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte d'eaux usées sont encore gérés par le secteur public. La quasi-totalité des usines de filtration également. Environ 85 % de la population est desservi par une usine d'épuration qui est gérée par le secteur public. Et si l'on parle des grandes agglomérations, Montréal, CUM, CUQ et Hull, toutes se
1180 sont tenues jusqu'à présent à l'écart de tout essai, même partiel, de délégation de gestion en matière d'eau.

1185 Pourtant, dans un contexte bien difficile, l'industrie de la délégation de gestion pour les ouvrages de traitement d'eau est devenue une réalité. Aujourd'hui, nous desservons 1,5 million d'habitants. Nous avons 150 usines qui sont exploitées par notre industrie. Plus de 200 opérateurs, techniciens et ingénieurs y travaillent.

1190 Et nous avons, aujourd'hui, vingt ans d'existence, avec des formules contractuelles qui, au Québec, sont originales et grâce auxquelles les municipalités participent aux décisions et peuvent ainsi évaluer la qualité de leurs opérateurs. Je voudrais citer quelques exemples, mais on ne les citera pas toutes, mais: les villes de la rive-sud de Montréal, qui vont de Boucherville jusqu'à Saint-Constant, Terrebonne, Boisbriand, Saint-Eustache, Sherbrooke et sa région, Sorel-Tracy, Lévis, Sainte-Marie, Trois-Rivières - enfin, on
1195 pourrait en citer - plusieurs ont déjà regardé ce système.

1200 Et malgré le fait que nous ayons aujourd'hui des contrats d'exploitation qui sont très courts - en général, de 1 an à 5 ans - essentiellement dû à un environnement juridique particulièrement contraignant, nous avons démontré avec persévérance la qualité de nos prestations. On pense à un grand sérieux et surtout notre volonté d'être des partenaires de longue durée. Nous ne prétendons pas être meilleurs que le secteur public, pas du tout; mais nous sommes différents, certainement, et sur trois points principaux.

1205 D'abord, la Fédération. Car en regroupant dans une même entreprise les contrats de municipalités différentes, nous fédérons les connaissances, le savoir-faire et les équipes. Et nous apportons à nos clients:

- une capacité unique d'échanger, en les faisant bénéficier de l'expérience des autres usines que nous exploitons;

1210 - une capacité technique et de recherche de haut niveau, qui leur serait autrement inaccessible individuellement;

- et une équipe spécialisée uniquement dédiée au service municipal de l'eau et capable de faire face à toutes les éventualités avec beaucoup moins de limitation de moyens.

1215 Nous apportons aussi à nos collaborateurs, à nos collaboratrices des opportunités de carrière, qui autrement n'existeraient pas.

1220 Le deuxième point, c'est l'innovation. Car pour garder la confiance de nos clients, maintenir un équilibre optimal entre la qualité et le prix et apporter les meilleures solutions, nous nous devons de rester innovateurs. Et le climat de compétition dans lequel nous vivons, s'il est bien encadré par des règles d'attribution de marché, génère une dynamique de créativité qui est trop souvent absente des structures publiques simplement parce qu'elles sont bien à l'abri des lois du marché.

1225 Et enfin, l'exportation. Car comment peut-on imaginer, à partir de la myriade actuelle des équipes d'exploitation municipales, espérer nous positionner sur le marché mondial et offrir des opportunités d'emplois à l'international? Notre industrie, elle, offre déjà ces possibilités. À titre d'exemple, chez Aquatech, malgré une taille encore modeste, nous sommes déjà intervenus comme opérateurs en Écosse, aux États-Unis, aux Antilles et au Maroc. Et je ne sais pas lequel de nos employés aurait pu espérer participer à de telles opportunités dans un contexte municipal.

1235 Pour toutes ces raisons, le soutien à un secteur privé significatif comme une alternative permanente et crédible au service public traditionnel nous apparaît comme essentiel.

Le contrôle de la gestion des services de l'eau devient alors la grande question. Car quelle que soit la confiance accordée, il doit exister. Pour clarifier une situation qui est

1240 souvent confuse entre MAMM, MEF, SQAÉ et de nombreux organismes, nous pensons qu'un seul organisme régulateur serait souhaitable.

1245 Le contrôle devrait être basé sur des objectifs de résultats clairs, valables pour le public comme pour le privé et beaucoup plus complets que le seul critère actuel de qualité d'eau, en évaluant, par exemple: les fuites dans les réseaux d'eau potable, les déversements d'eaux usées non traitées - on en a parlé tout à l'heure - la continuité du service, la qualité de l'entretien, la sécurité.

1250 Trop souvent, à défaut de tels objectifs de résultats, nous sont imposées des obligations de moyens comme: le nombre d'employés, la quantité d'heures travaillées, la qualification du personnel. On a même vu le budget minimal à dépenser pour l'entretien. Ce sont autant de freins à l'esprit d'initiative et à l'innovation.

1255 Des objectifs de résultats clairs et bien contrôlés conduiront inévitablement à la mise en place des moyens requis, surtout si le non-respect des performances s'accompagne de pénalités significatives. Aujourd'hui, où est la sanction quand nous sommes soumis à des avis de bouillir, des interruptions de traitement pour les usines d'épuration, voire le non-respect des critères de rejets? Pour le secteur privé, dans notre cas, nos contrats sont en danger; pire encore, notre réputation. Et pour l'opérateur municipal, je ne sais pas trop où est le risque.

1265 Enfin, un véritable outil de vérification est nécessaire. Actuellement, le contrôle sur la seule qualité des eaux est assuré par des laboratoires accrédités, bien sûr, mais sur des échantillons qui sont prélevés par les exploitants eux-mêmes et sans aucune validation.

La mesure des performances doit être validée par des équipes indépendantes, bien formées, qui visitent régulièrement usines et réseaux, effectuent leurs propres mesures et constats, et peuvent ainsi faire une réelle évaluation.

1270 Je voudrais vous dire quelques mots sur la qualification des acteurs, car on en parle souvent. Nous disposons au Québec d'outils et de programmes de formation liés aux techniques de l'eau qui sont parmi les meilleurs: l'École de Vaudreuil, Saint-Laurent, Sainte-Foy, la chaire de l'eau de polytechnique.

1275 Notre profession recrute aussi de plus en plus d'autres spécialistes. Les équipes doivent être polyvalentes pour faire face à la complexité mécanique et robotique des équipements, à la charge croissante de l'entretien - car les ouvrages vieillissent - et au besoin en planification et en finances, qui sont une dimension très importante de notre métier. Nous développons même, à l'occasion, nos propres programmes de formation.

1280 Dans un cadre bien réglementé, borné par des critères de performance clairs, mesurables, et avec un contrôle réel et des sanctions en conséquence, le secteur public,

1285 tout comme le secteur privé, adapteront obligatoirement leurs moyens en vue de l'atteinte de ces objectifs.

Et dans ces conditions, nul besoin de parler de certification des opérateurs, qui n'est qu'un leurre, une illusion de garantie. Par le jeu de la réglementation des objectifs, nos employés diplômés seront, par nécessité et non plus par obligation, assurés d'emplois stables et motivants.

1290 Par contre, la détention d'une licence d'exploitation exigée aussi bien des municipalités, des régies que des entreprises privées, et surtout conditionnée au respect des performances nationales, permettrait de s'assurer que les acteurs détiennent les qualifications minimales requises pour bien exercer leur service public de l'eau. On peut
1295 parler de la notion d'équipes polyvalentes, compétentes, de système qualité, des outils de gestion adaptés. Notre compétitivité à l'international resterait alors maximale, construite sur une pratique nationale basée sur l'excellence de la qualité du produit fini.

Je voudrais parler également, vous dire quelques mots sur les contrats actuellement.
1300 On pourrait parler de la qualité. Le Code municipal, la Loi des cités et villes et plus encore les usages, aujourd'hui, favorisent toujours, malgré les apparences, l'attribution des marchés au plus bas soumissionnaire.

1305 La compétition est une nécessité. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais dans une profession de services qui est reconnue comme professionnelle par les municipalités et qui touche à la santé publique, la sélection au seul prix est une dynamique perdant-perdant. Dans toute consultation qui touche à la gestion des services d'eau municipaux, les critères de qualité et d'expérience devraient rester prépondérants. Et à l'exemple de plusieurs pays, les prix aberrants ne devraient pas être encouragés.

1310 On peut aussi parler de la durée des contrats. À de rares exceptions près, elle est actuellement de 3 ans à 5 ans, quelques fois 1 an. C'est bien trop court, quand on veut s'assurer en même temps que le gestionnaire privé aura une vision à long terme de l'entretien des ouvrages. Nous sommes convaincus que seuls des contrats plus longs - on
1315 parle de 10 ans, 30 ans, de plus en plus, c'est entre 10 ans et 30 ans maintenant dans beaucoup de pays, y compris nos voisins américains - permettront un meilleur partenariat, l'obtention de meilleures offres et un meilleur service.

1320 Et enfin, le contenu. Nous sommes convaincus que seuls des contrats complets, qui intégreront l'ensemble des coûts liés au service de l'eau, y compris les dépenses d'entretien majeur à long terme, permettront la vraie comparaison des options publiques et privées et replaceront ainsi la compétition à son juste niveau.

1325 Enfin, je voudrais terminer en évoquant deux aspects législatifs. Le premier, pas très important, mais dont il faut parler quand même, concerne la Loi 137 qui a modifié en 1998 le Code municipal et la Loi des cités et villes, avait comme élément générateur à

l'origine une volonté d'harmonisation des pratiques commerciales entre l'Ontario et le Québec.

1330 Pour ce qui est de notre profession, elle n'a pas eu cet effet, et cette loi pourrait être améliorée en y réintégrant les particularités de notre profession et en ne compromettant plus sa réalité de service professionnel dans les contrats de services purs et de courte durée, s'il continue à s'en attribuer.

1335 Le deuxième aspect législatif touche au Code du travail qui, tel qu'il est, ne permet pas aux municipalités d'établir un équilibre entre les options publiques et privées; car selon dans quel sens la gestion passe de l'une à l'autre, les règles sont bien différentes. Le Code devrait être revu pour atteindre la plus grande neutralité, permettre en tout temps au monde municipal l'alternative public-privé.

1340 L'équilibre idéal serait d'atteindre une répartition, on dirait, cinquante-cinquante; chacun, public comme privé, privé comme public, forçant l'autre à essayer d'être le meilleur. Et nous pourrions y parvenir en favorisant simplement la mise en compétition régulière des deux options sur la base de contrats complets et de longue durée, avec les mêmes règles de contrôle pour tous.

1345 L'objectif de notre présentation était donc d'attirer l'attention sur ce besoin d'équité en matière légale, en matière de performance, en matière de contrôle et d'opportunité. Et nous pouvons résumer ainsi nos principales suggestions:

- 1350
- un seul organisme régulateur;
 - des objectifs de performance et non pas de moyens, des pénalités en cas de non-respect des objectifs;
 - un véritable contrôle;
 - 1355 - des licences d'exploitation au public et au privé, plutôt qu'une certification des seuls opérateurs;
 - des contrats de longue durée incluant toutes les dépenses;
 - la qualité et l'expérience comme facteurs prépondérants de sélection;
 - la pondération des aberrations de prix;
 - 1360 - l'ajustement, par l'expérience acquise, de la Loi 137;
 - un Code du travail permettant le libre choix public-privé;
 - et la promotion de la mise en compétition régulière de ces deux options.

1365 À présent que notre industrie, l'industrie des exploitants s'est fait reconnaître - avec difficulté, mais avec beaucoup de persévérance - et s'est fait accepter par le monde municipal, nous espérons obtenir un jour un signal fort des pouvoirs publics pour promouvoir un plus juste équilibre entre secteur privé et secteur public, l'objectif ultime demeurant pour nous le grand marché international.

1370 Je vous remercie. Puis je suis à votre disposition pour répondre à vos questions, ainsi que mon collègue, Simon Beauchamp.

LE PRÉSIDENT :

1375 Beauchamp, vous avez dit?

M. ALAIN KOESSLER :

1380 Beauchamp, Simon Beauchamp.

LE PRÉSIDENT :

1385 Vous avez un nom prédestiné, vous. Premièrement, merci de votre présence. Ça, c'est un des bons signes de la démocratie que des gens d'opinions différentes puissent venir dire leurs convictions et le faire dans un climat d'ouverture, sans contrainte ou sans pression. Bon, je pense que ça, c'est réjouissant. Et vous apportez un autre point de vue. Vous n'êtes pas majoritaires.

M. ALAIN KOESSLER :

1390 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

1395 La majorité des gens disent le contraire de ce que vous venez dire.

M. ALAIN KOESSLER :

1400 Oui, nous savons qu'on est totalement à contre-courant.

LE PRÉSIDENT :

1405 Mais c'est bon qu'on puisse s'en parler et qu'on puisse valider ou invalider un certain nombre de choses ensemble.

150 usines pour votre industrie, donc, ce n'est pas pour Aquatech mais c'est pour l'industrie en général.

M. ALAIN KOESSLER :

1410 Non, c'est pour l'ensemble. Aquatech, on est vraiment chef de file dans le métier, mais nous partageons. Quand même, nous avons plusieurs concurrents, et heureusement. Et je dirais que c'est pour l'ensemble de l'industrie.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a deux objections qui reviennent constamment à propos du conflit public-privé. De temps en temps, on parle de privatisation; dans d'autres cas, de partenariat, etc., bon.

1420 Les deux arguments qu'on entend constamment sont les suivants. Premièrement, dans le marché, ce qui pointe, ce n'est pas des petites entreprises, Aquatech ou autres, mais des très grosses multinationales plus fortes que les États. Et la stratégie qui est perçue, c'est une stratégie de très très grandes entreprises - on pense aux grandes compagnies françaises - et les gens évoquent ça, c'est le spectre de la multinationale, d'un.

1425 Deuxièmement, ce qui nous est dit, l'entreprise privée ne peut pas performer parce qu'ultimement, elle recherche le profit et que, donc, elle va exploiter une ressource publique à des fins privées, à des bénéfices de quelques-uns, alors que c'est un bien public qui est là, c'est la santé des gens.

1430 Alors, comment vous naviguez dans ces deux grandes --

M. ALAIN KOESSLER :

1435 On va essayer de prendre les choses dans l'ordre. Alors, la première, concernant les multinationales, je vais tout de suite vous mettre à l'aise. Aquatech, petite entreprise québécoise, est aussi membre d'une grande famille internationale. Nous sommes, nous-mêmes, une filiale d'un groupe bien connu, qui s'appelle la SAUR, un des trois grands distributeurs d'eau français - moi, je suis là depuis l'origine - mais on ne s'en est pas caché.

1440 Et ça ne nous a pas empêchés aujourd'hui de monter une équipe de 150 personnes qui travaillent pour une centaine de municipalités au Québec, avec des clients qui nous ont renouvelé notre confiance avec des contrats de très courte durée, quelques fois trois-quatre fois.

1445 Et je dirais que moi, à titre de président de cette compagnie-là et surtout de cette équipe, je suis très très fier du travail qui a été fait parce que, aujourd'hui, c'est Aquatech qui fournit à notre groupe, entre autres, les ressources humaines et de savoir-faire dont ils ne disposent pas, parce qu'on a mis au point, on a développé ici des compétences que même un grand groupe international n'a pas nécessairement.

1450 Alors, je parle, par exemple, de la gestion d'usines aussi complexes que celles de Longueuil, de Sherbrooke, dans des notions où on ne gère, par exemple, que des usines et non pas un service complet de l'eau avec le réseau, la vente d'eau au compteur, etc. qui, ici, n'a pas de réalité. Ça nous a amenés à développer des savoir-faire, des outils de travail, des procédures.

1455

1460 Et on parlait de la formation avec les écoles que nous avons ici, qui sont en décalage complet par rapport à ce que ces grandes compagnies-là ont l'habitude de faire. Et quand je parlais de l'Écosse tout à l'heure, bien, on est très fiers que ce soit un de nos ingénieurs qui, après dix ans de métier, ait été sélectionné par le groupe pour aller démarrer la station de Glasgow pendant trois ans, par exemple, ce qui n'était quand même pas zéro. C'est la personne qui était en charge de notre département de l'Estrie qui a fait ça.

1465 Alors, le spectre des grandes entreprises, moi, je suis dedans - je préférerais encore que ce soit Simon qui en parle ou bien nos gens - je ne sais pas où il est. C'est vrai qu'on fait partie d'un grand groupe. Ça ouvre énormément d'horizons. Ça nous permet d'échanger beaucoup. Et je pense que pour nos clients - comment dire - ils n'ont jamais senti ni cette pression. On a une réalité sur le terrain qui correspond aux besoins locaux. On n'a jamais fait de vente sous pression.

1475 Je pense que le succès qu'on obtient auprès de nos gens consiste surtout à avoir non pas voulu imposer des moyens contractuels, mais avoir bien compris quels étaient les besoins des clients et avoir collé à ces besoins-là, pour adapter les formules contractuelles, les outils de travail à ce dont ils avaient besoin.

1480 Vous savez, les grandes entreprises françaises - moi, je dis ça même là-dedans - quand elles sont habituées à signer, qu'on est habitué à signer des contrats, en partant, de 12 ans, 15 ans, 30 ans, ça fait 20 ans qu'on gère avec des contrats de 1 an, 3 ans, 5 ans. De l'autre côté de l'Atlantique, ça leur paraît très difficile; mais ici, c'est notre métier, c'est notre routine puis on le fait. Ceci étant dit, on va en reparler après, je pense que ce n'est pas dans l'intérêt de nos clients. Et de plus en plus, maintenant qu'ils nous connaissent et qu'ils ont l'usage, ils s'en rendent compte eux aussi.

1485 Alors, le deuxième point que vous évoquiez, c'est: «Les entreprises privées sont là pour faire du profit», ce qui est vrai, personne ne met ça en doute. Mais le corollaire, c'est: «Et par conséquent, elles vont tout faire pour mal faire leur travail et augmenter leurs profits en coupant - on entend tous - sur la main-d'oeuvre, sur les salaires, sur l'entretien à long terme.»

1495 Bon, moi, j'appellerais plutôt en témoignage les clients qui ont travaillé avec nous et qui nous ont renouvelé leur confiance. J'appellerais à visiter les ouvrages que nous exploitons, qui sont - nous, on en est très fiers - qui sont des bijoux, qui font l'admiration même de nos partenaires français ou étrangers quand ils viennent nous voir, en voyant à quel point elles sont remarquablement entretenues, même sur le strict plan ménager, au point de vue mécanique, avec des outils de gestion qui font leur admiration.

1500 Alors, c'est vrai qu'on pourrait faire de la -- on peut imaginer qu'on pourrait faire de l'argent en économisant partout, mais on ne ferait pas long feu. Dans notre métier à nous, on sauterait rapidement. Si on veut établir une relation de longue durée avec nos clients,

être des partenaires crédibles, avoir leur confiance, il n'est pas question de faire un travail de ce genre-là. Une entreprise qui fait ce travail-là ne tiendra pas.

1505 Là où je voudrais apporter un commentaire - et je l'ai évoqué dans notre mémoire -
c'est cette dynamique d'appel d'offres au prix, qui génère cette espèce de cercle infernal.
Alors, on a vu des exemples concrets. Je ne citerai pas de noms, mais il y a des
municipalités, une à laquelle je pense en particulier, qui a lancé un premier appel d'offres où
elle a attribué un contrat de 1 an. Je ne me souviens plus, c'était la Lyonnaise des eaux qui
1510 l'avait eu à l'époque où ils étaient là. Après, ils ont relancé un appel d'offres, ils l'ont
attribué pendant trois ans à un autre exploitant. Et puis ensuite, le prix a baissé évidemment
parce que tout le monde connaissait le prix du premier.

1515 Alors, au deuxième, quelqu'un a essayé de se mettre juste un petit peu en dessous
parce que le critère de choix, c'était le prix. Troisième appel d'offres, au bout de trois ans,
on redonne un autre contrat. Et puis là, il y a quelqu'un qui voulait absolument déloger le
premier, qui a plongé, on l'a retenu également et ensuite on l'attendait au coin du bois,
évidemment il ne pouvait plus faire son travail à ce prix-là. Ça, c'est bien évident. On l'a
retenu et puis on a dit: «Vous voyez, l'entreprise privée n'est pas bonne et la seule solution
est de reprendre en régime municipal.»

1520 Mais le processus d'attribution des marchés, qui consiste tout le temps à remettre en
compétition, alors à très court terme en plus, tous les deux-trois ans, donc, comme ça on
est sûr qu'à tous les trois ans on baisse un petit peu plus le prix, il y a toujours quelqu'un qui
veut la place de l'autre, ne permet pas de construire sur la durée, ne permet pas d'avoir des
1525 entreprises qui ont la certitude que ce qu'elles font mal aujourd'hui, elles vont en payer les
conséquences demain et qu'elles devront devoir en rendre compte à leurs clients. Elles
peuvent très bien être parties au bout de trois ans. Et ce n'est pas tout le monde qui peut
avoir - et je comprends ça - qui peut avoir une vision de long terme en disant: «Ça ne fait
rien, j'accepte de gagner moins d'argent aujourd'hui parce que j'espère que malgré toutes
1530 les règles du marché, je vais être quand même capable de maintenir ma position.»

1535 C'est un acte de foi qu'on a fait, nous. Pour être là aujourd'hui, je peux vous dire
qu'on a fait un acte de foi. On a, malgré tout l'encadrement juridique, on a toujours cru que
la qualité était un facteur de succès et qu'il fallait avant tout bien faire son métier pour rester.
Je pense que ça a bien démontré ça.

1540 Alors moi, dire que les entreprises privées - comment dire - sacrifient
systématiquement sur l'entretien, sur la main-d'oeuvre, sur les salaires, je ne pense pas,
d'abord, que ça corresponde à la réalité. Et je vois mal comment ces entreprises pourraient
continuer à vivre et espérer se développer sur un marché où on a une compétition
internationale considérable si, au moins, on n'assure pas le minimum, c'est-à-dire la qualité
de service.

1545 Ceci étant dit, les municipalités elles-mêmes et les corps publics ont un devoir de
contrôle. Et quand effectivement, sur un marché, comme c'est le cas actuellement, vous
n'avez comme seul outil de contrôle que votre conscience professionnelle, puis
éventuellement, à l'occasion, des clients qui, voyant que vous travaillez bien, commencent
à vous faire confiance, puis qu'il n'y a pas vraiment d'outil de mesure de la performance - et
1550 c'est un des points essentiels de notre mémoire - qui permet de dire: «Bon, bien, toutes les
entreprises, on va vous mesurer en fonction de critères bien définis: est-ce que vous faites
un plan de maintenance, est-ce que vous avez fait tel travail», on va venir voir dans vos
usines qu'est-ce qui se passe. On va venir visiter à l'usine.

1555 Tout le monde sur le papier exploite. Quand on est en soumission où on regarde, on
dit: «Tout le monde a fait 10, 15, 20 usines», on a quelque chose. Comment c'est fait?
Allez voir. Même privé-public, allez voir. Il faut absolument aller visiter pour se rendre
compte comment ça fonctionne.

1560 Et bien, si nous avons des règles du jeu un peu plus claires, qui imposent un
minimum de charge et qui vérifient, un système qui vérifie ensuite que ceci est effectivement
réalisé, on pense également que ça éliminerait beaucoup de velléité, un, de casser les prix
et, deux, de faire un travail qui soit à la limite du raisonnable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1565

J'aimerais faire un parallèle avec la gestion des services informatiques. L'État habituellement a beaucoup de résistance, l'État et les municipalités, à déléguer la gestion des services informatiques pour des raisons de protection des renseignements personnels. Mais les organismes publics qui le font maintenant se sont rendu compte de la très grande limite des contrats à court terme et envisagent plutôt des associations à long terme avec un prestataire de services où il y a partage des risques et partage des bénéfices et copropriété des actifs.

1570

1575

Cette formule-là semble beaucoup plus adaptée à une évolution des services et à une évolution aussi des prix.

M. ALAIN KOESSLER :

1580

Vous avez raison. Bien, c'est une problématique qui est vraiment collée sur la réalité municipale, c'est-à-dire que, quelque part, nos élus doivent rendre compte à la population. Là, vous parlez d'informatique, mais dans notre métier, c'est encore plus sensible. Dans le domaine de l'eau, bon, l'eau est un bien collectif. Quelque part, la collectivité se sera investie. Avoir un contrat dans lequel la Municipalité n'a rigoureusement rien à dire, ça ne fonctionne pas toujours.

1585

1590

D'ailleurs, c'est pour ça que nous, on a mis au point - et c'est ce qui nous a fait décoller, finalement, au Québec - c'est qu'on a mis au point des contrats dans lesquels les municipalités participent vraiment au quotidien. C'est-à-dire qu'on fait le travail technique, on apporte le support, les aspects management de gestion.

1595

Mais on a plusieurs de nos clients avec lesquels on a tous les mois, d'abord un compte rendu par semaine, une réunion mensuelle où on fait un rapport technique très détaillé. On prend ensemble les décisions sur les aspects budgétaires de longue durée. Certaines décisions techniques, quand il y a des surprises, elles sont investies dans les aspects budgétaires.

1600

Et finalement, on a fait un peu de la - comment dire - de la société d'économie mixte sans le savoir, je dirais, sans que ce soit fait. En fait, nous, nos contrats, c'est de la société d'économie mixte mais sans investissement. Les municipalités paient les dépenses. Ils sont en contrôle de ce qu'on fait, capables de vérifier. On fait des recommandations. Et si jamais on agit mal, ils s'en aperçoivent tout de suite, surtout dans la mesure où le contact est très fréquent.

1605

Alors, nous, on est très confortables avec ça, parce que ça permet de tisser une relation très étroite avec des clients qui sont en mesure d'évaluer justement notre qualité de travail et, en même temps, de prendre avec eux des décisions quelques fois qui dépassent la durée de notre mandat.

1610 Quand on arrive en fin de mandat, à trois ans, au-delà de trois ans ou de quatre ans, et puis qu'il y a une décision à prendre pour dans deux ans, qui doit se phaser sur deux ans, il faut bien que le client quelque part assure sa continuité. C'est sûr que les contrats de longue durée dans ce sens-là, ça protège beaucoup.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1615 Mais les contrats actuels sont les contrats de services professionnels pour opérer une usine.

M. ALAIN KOESSLER :

1620 Oui, c'est ça. Essentiellement, pour l'instant, c'est des contrats de services professionnels. Et ce qu'on disait, c'est que dans un cadre, en plus, alors de contrats de très courte durée qui sont avant tout de services professionnels, alors par ailleurs, la Loi 137 est venue mettre la hache dans ce seul point de manoeuvre et on est revenu à des
1625 contrats de services professionnels qui s'attribuent de plus en plus au prix, avec des folies à n'en plus finir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1630 Dites-moi donc quelles sont vos, je dirais, vos croyances en matière de qualité de services.

M. ALAIN KOESSLER :

1635 Quelles sont nos croyances en matière de qualité de services? Elles sont très élevées. D'abord, notre vrai client -- les gens qui signent nos contrats, ce sont nos maires et nos conseils de ville. Mais nos vrais clients, c'est la population. On a un peu plus de distance parce qu'on ne fait pas de services d'eau de distribution, mais en tout état de cause, c'est toujours la population qui est notre évaluateur.

1640 On entendait tout à l'heure des gens d'associations qui sont là, qui vérifient - et c'est normal qu'ils vérifient - les trop-plein, s'il n'y a pas de surverse, si les stations de pompage sont en route, s'il n'y a pas d'odeur, s'il n'y a pas de flottant. Enfin, on a, à l'intérieur de nos usines, des systèmes de gestion avec nos élus de gestion des plaintes ou des
1645 demandes qui nous permettent justement d'être très réactifs dans ce domaine-là.

1650 Et puis on pense que dans ce métier de l'eau, on a parlé de la répartition, on fait moins d'eau potable que d'eaux usées. Mais même, on fait énormément d'eaux usées et on pense que même une usine d'eaux usées se doit d'être absolument impeccable. On ne peut pas imaginer que la population, quand elle fait une visite ou quand les élèves viennent voir,

puisse imaginer qu'on est capable de faire de l'eau potable avec une usine qui n'est pas absolument impeccable.

1655 On ne peut pas imaginer qu'un - comment dire - qu'un citoyen, quand il visite une
usine, puisse croire qu'on fait du bon entretien, c'est-à-dire la partie technique complexe de
notre métier, si, déjà au départ, le ménage n'est pas bien fait. Et il faut que non seulement
on fasse bien notre métier en profondeur, mais il faut également que visuellement,
physiquement, il y ait des signaux qui soient perceptibles par tous pour le faire. On met un
point d'honneur à faire ça. Je veux dire qu'on est, dans ce domaine-là, on est très au-
1660 dessus même des standards européens.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1665 Puisque vous êtes certifiés ISO 9002 - je vous en félicite d'ailleurs - dites-moi donc
quels sont vos critères de qualité de services.

M. ALAIN KOESSLER :

1670 Le premier critère de qualité de services, quant à nous, c'est le respect des contrats.
C'est-à-dire qu'à partir du moment où on a signé un contrat avec un client, mon premier
premier critère, c'est de m'assurer hors de tout doute que le contrat est respecté dans la
lettre et dans l'esprit. C'est vraiment notre charte de base.

1675 Et on a très souvent des contrats qu'on a délibérément faits plus contraignants que
ne l'est la loi, en termes de qualité, en termes de -- parce qu'on considère que la législation
en la matière n'est pas assez contraignante, qu'il faut bien que quelque part on donne la
preuve du métier qu'on fait. Alors, ça, c'est vraiment notre premier premier critère.

1680 Et puis à l'intérieur de ce critère-là, bien sûr, c'est de délivrer une eau de première
qualité, mais on met un grand grand grand accent à l'entretien à long terme, c'est-à-dire à
avoir une vision de maintenance des ouvrages qui soit du plus haut niveau pour permettre
justement de faire durer ces équipements-là au maximum.

1685 Dans le débat de l'eau, on parle beaucoup de renforcement des ouvrages, on parle
d'infrastructures, on parle d'investissements. On pense que notre rôle est vraiment d'aider
les municipalités avant tout à optimiser les ouvrages existants, tirer le maximum de ce qui
existe, avant de penser à s'en aller vers des renforcements ou des équipements. Et dans la
matière, je peux vous dire qu'on a fait quelques fois des choses absolument étonnantes,
des miracles.

1690

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1695 J'ai une question à trois volets. Les arguments qui nous sont parvenus jusqu'à présent sont à l'effet que dans le cas de délégation partielle, le ménage, je dirais, la coexistence d'employés du secteur public avec ceux du secteur privé, ça ne fait pas bon ménage.

1700 L'autre argument, dans le cas où vous demandez des prolongations de durée de contrat, l'argument qui nous arrive est le suivant. C'est que dans l'éventualité où la Municipalité ou une Communauté urbaine veuille un jour reprendre le service et la gestion, ils sont à ce moment-là -- elles sont, puisqu'il s'agit de municipalités et communautés urbaines, devenues pratiquement les otages de l'entreprise privée parce que les données, l'expertise sont devenues la panacée exclusive de l'entreprise.

1705 Finalement, le troisième argument est dans le cas d'une privatisation totale, on nous donne, par exemple, l'exemple de l'Angleterre où, finalement, les citoyens se sont retrouvés avec des hausses de coûts de services et devaient constamment payer davantage, et tout cela pour la fameuse notion du profit de l'entreprise privée.

1710 **M. ALAIN KOESSLER :**

Je vais reprendre vos questions dans l'ordre où je les ai notées. Je les ai notées, oui, parce que je n'ai pas toujours une bonne mémoire.

1715 Alors, le premier sur le mariage public-privé pour ce qui est du personnel, on n'a pas encore eu l'opportunité, au Québec, de faire la démonstration que cette crainte - que c'est une crainte qui n'a pas pu être vérifiée - était fondée. Donc, actuellement, tout le monde dit: «Ça ne peut pas marcher. On a peur, ça ne marchera pas. Donc, on n'essaie pas.» Alors, donc, au Québec, il n'y a pas d'exemple pour l'instant pour dire: «Oui, on l'a essayé, ça a marché», on n'en a pas de preuve.

1725 Par contre, il y a eu de nombreux passages d'employés du secteur public vers le secteur privé dans de nombreux pays. Alors, on parle, très près de nous, des États-Unis. Il y a un exemple très récent qui s'est fait, a été la Ville d'Atlanta. Bon, moi, pendant les deux jours, j'ai été à Toronto pour un séminaire où il y avait de nombreux intervenants qui venaient justement exposer la façon dont se passaient les transferts au moment d'un véritable transfert du secteur public vers le secteur privé en continuité des avantages sociaux, des conventions collectives, des accréditations syndicales.

1730 Bon, qu'est-ce que vous voulez, force est de constater que, effectivement, il y a une très grande opposition - et c'est normal - en amont du projet, mais qu'une fois qu'il est réalisé, les phénomènes disparaissent parce que, en fait, tout ce qui a été brandi comme arguments ne se vérifie pas. C'est-à-dire que la plupart du temps, les conventions collectives sont respectées; que les bénéficiaires marginaux sont remplacés par des bénéficiaires

1735 marginaux équivalents, voire même supérieurs dans plusieurs cas; que bien souvent, dans les contrats, il y a des obligations même de ne pas mettre à la porte qui que ce soit pendant des durées qui sont déterminées. À Atlanta, ça a été pendant dix ans. Donc, ce qui permet de ne pas laisser faire tout le «phasing out» et de réorganiser. Il y a un contrat récemment à Indianapolis, ça a été pendant 20 ans, qui était, bon, toute la durée du contrat.

1740

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et le maraudage?

1745

M. ALAIN KOESSLER :

Comment?

1750

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et le maraudage?

1755

M. ALAIN KOESSLER :

Qu'est-ce que vous entendez par «le maraudage»? Dans le sens syndical ou...

1760

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Oui, au bout de quelques années, que le groupe des employés du secteur privé va essayer de chercher des membres de l'équipe du secteur public, et peut-être réciproquement aussi.

1765

M. ALAIN KOESSLER :

Oui, vous savez, moi, là-dessus, on a quand même une vision qui est beaucoup moins machiavélique que ça. Je pense que les entreprises sont des communautés d'hommes. Un patron derrière son bureau peut imaginer tout ce qu'il veut. Mais quand vous avez à diriger 300 ou 400 employés qui sont sur le terrain, vous ne faites pas ce que vous voulez de ces gens-là.

1770

1775

Il y a, quelque part derrière les individus, une notion de justice et vous ne ferez pas faire à vos employés n'importe quoi simplement parce que vous êtes le patron d'une entreprise privée avec une philosophie privée. Ne pensez pas que vos employés vont vous suivre si ce que vous faites est contraire à leurs croyances. Il n'y a pas le fait seulement d'être syndiqué, pas syndiqué, public, privé. Vos propres employés ne vous respecteront pas si vous leur demandez de faire ça, et vous ne pourrez pas leur faire faire. Et ce maraudage-là, non, il n'existe pas. Enfin, moi, pour l'instant, dans les exemples que j'ai, je n'en connais pas.

1780 Vous savez, on parle des États-Unis parce que c'est très près de nous, mais on a des exemples assez fabuleux. La Ville de Gdansk, par exemple, en Pologne, a été transférée au secteur privé. C'est Solidar Nosk qui est le syndicat de cette ville-là. Ça fait dix ans que ça dure. Ça marche très très bien. Donc, au travers du monde, il y a eu de nombreux exemples où il y a eu des transferts.

1785 Bon, c'est normal que ça fasse peur. Ce qui est vrai, c'est que - comment dire - la façon de travailler du secteur privé est différente de celle du secteur public. Mais de là à dire qu'inévitablement, ça veut dire qu'il y a la moitié des employés qui vont être mis à la porte, qu'on ne va pas reconnaître les syndicats, que les conventions collectives vont être contestées en rentrant, qu'on va baisser les salaires de 30 %, enfin, on rêve. Qui va accepter des conditions comme ça? Comment pouvons-nous imaginer qu'on va rentrer dans des contrats? Rien de semblable ne se fait.

1795 Alors, c'est bien normal - et je serais à leur place, je ferais pareil - que le monde du travail se protège et ait peur, c'est bien normal, mais je pense que c'est plus des peurs que de la réalité. Ça, c'est le premier point.

1800 Sur la durée et le fait que - comment dire - le secteur public est pris en otage en fin de contrat, moi, je dirais qu'on a exactement le même problème quand on nous propose de prendre une bouchée qui est un peu plus grosse que la nôtre. C'est vrai dans les deux sens. Il ne faut pas croire que parce qu'on est une entreprise privée, c'est plus facile pour nous. On nous donne un gros contrat à digérer.

1805 J'ai vu, moi, des contrats où on devait mettre en place des équipes de quinze personnes en moins d'une semaine de temps. Il n'y a pas une entreprise, même grosse, qui a quinze personnes comme ça sur le coude, en attendant sur une tablette qu'on signe un contrat, qui se tournaient les pouces, avec la compétence disponible, avec de l'expérience. On nous demande des fois des gens avec cinq ans d'expérience, diplômés du Cégep Saint-Laurent, ayant déjà conduit la même usine que celle qu'on nous donne et pas une autre. On n'a pas ça.

1815 On est confronté à devoir, nous aussi, malgré toute notre connaissance, monter des équipes, les encadrer, devoir les faire démarrer de cette façon-là. En fin de contrat, la vraie question, c'est de savoir si la Municipalité est satisfaite du travail que l'on fait ou non. Si elle n'est pas satisfaite, moi, je suis convaincu qu'elle fera tout ce qu'il faut - il y a eu des exemples en dehors, dans d'autres entreprises, dans d'autres pays - pour reprendre son service et faire sa sélection. Les gens qui sont dans l'usine restent toujours là. Ils ne vont pas se retrouver sur le carreau du jour au lendemain.

1820 Il n'y a pas une entreprise qui va être capable de dire: «Je me fais enlever un contrat. Il y a 300 personnes qui sont là sur ce contrat-là et je vais les reprendre à mon service et les mettre sur une tablette pour empêcher la Municipalité de les reprendre.» Ça ne fonctionne

1825 pas comme ça. Les individus sont une donnée permanente. Quelque part, ils restent
attacher à leur usine. On ne peut pas empêcher ça. Ils ont femme, enfants, foyer. Ils sont
là, ils connaissent leur métier et leur usine. Certains resteront avec l'entreprise; d'autres
resteront donc attachés à l'usine.

1830 Et je dirais que c'est la meilleure garantie pour les municipalités. C'est que le
personnel, dans notre métier, se sent très souvent investi de la propriété de l'usine. C'est
leur usine, c'est leur réseau. Ça leur appartient bien plus qu'au maire et ils ne laisseront pas
faire n'importe quoi, ce n'est pas vrai.

1835 Donc, moi, le fait de dire: «En fin de contrat, on va être pris en otage et on sera
totalement démunis», ça sera difficile, peut-être bien, mais ça ne sera pas plus difficile que
pour nous quand on nous demande, à l'inverse, de reprendre une régie municipale qui est
exploitée avec 200, 300 personnes et de la faire démarrer en claquant des doigts et en
changeant tout. C'est le même défi des deux côtés.

1840 C'est pour ça que dans notre mémoire, on a beaucoup prôné une notion d'équilibre
en disant: «On a finalement tous le même problème et ce qui serait bien, c'est qu'il y ait une
balance», pour que dans un cas comme dans l'autre... moi, je ne pense pas souhaitable
que, dans quelque pays que ce soit, l'ensemble du pays soit tenu par le secteur privé, pas
plus que par le secteur public. C'est là où est le danger.

1845 Alors, sur votre troisième point, c'est l'Angleterre. Je suis content que vous en
parliez. J'en parle d'une façon d'autant plus dépassionnée que ça ne me concerne pas.
Mais quand même, on a quelques idées là-dessus. On parle beaucoup de l'Angleterre. On
se sert de cet exemple-là à tour de bras pour dire: «Regardez, voici l'exemple flagrant selon
lequel les entreprises privées s'en sont mis plein les poches.» Et ce n'est pas complètement
1850 faux, en plus. Ce n'est pas complètement faux.

1855 Mais il faut revenir au cadre juridique, qui a été celui du passage au secteur privé,
en Angleterre, qui a été mis en place par madame Thatcher. Madame Thatcher a décidé, à
un moment donné, tout le gouvernement a décidé de vendre au secteur privé les utilités,
donc les réseaux, les usines, et de les rendre responsables à longue durée de l'ensemble
de la gestion. C'était la première fois que ça se faisait. La privatisation à la Thatcher,
comme on l'a appelée, c'était la première fois que ça se faisait. Il a fallu qu'ils mettent des
organismes de contrôle et ils n'avaient pas d'expérience là-dessus.

1860 Alors, qu'est-ce qui s'est passé? On a négocié des prix. L'entreprise privée a
négocié des prix et le gouvernement a dit: «Attendez! D'abord, nous, on n'avait pas
d'argent. Nous, le service public, nous n'avons pas d'argent pour investir. Nous savons
que les ouvrages nécessitent des investissements majeurs, en termes de réhabilitation et de
renforcement. Donc, vous allez, vous, l'entreprise privée, faire un plan de réhabilitation,
1865 un plan d'investissement et vous allez vous engager sur le niveau d'investissement que vous

allez faire.» Et l'OFWAT, l'organisme de régulation, a dit: «On va réanalyser tout ça à tous les cinq ans.»

1870 Et qu'est-ce qu'ils se sont rendu compte? Ils se sont rendu compte, au bout de cinq ans - ça a été le constat que tout le monde a fait pendant les premières années - c'est qu'effectivement, après avoir bien travaillé, les besoins d'investissement n'ont pas été à la hauteur de ce qui avait été prévu à l'origine, parce qu'il y a eu des améliorations qui ont été faites au niveau de la gestion des équipements, des ouvrages, des usines, de la consommation, et finalement, effectivement, les prix qui avaient été négociés ont été
1875 supérieurs aux besoins.

Le résultat concret, ça a été quoi? C'est que, là, l'OFWAT vient de décider de baisser de 25 % les prix. Et les entreprises se retrouvent aujourd'hui avec un nouveau contrat pour cinq ans à venir, avec leur rémunération baissée de rien de moins que de 25 %
1880 pour faire exactement le même résultat. Les gouvernements, ils se prévoient des portes de sortie et de contrôle, et là, le gouvernement anglais a fait ce qu'il fallait pour rétablir le tir.

Alors, la photographie qu'on a donnée est une photographie qui était très partielle sur une durée de temps limité. Et je pense que le rôle des gouvernements est aussi de se donner les outils de contrôle, de moyens et de réaction. Et là, je peux vous dire qu'ils l'ont fait. Ça fait mal à cette industrie. Là, en Angleterre, aujourd'hui, les jours ne sont pas roses parce que, du jour au lendemain, on leur a dit: «Vous faites le même métier avec un quart de vos recettes de moins.»
1885

Donc, non, les gouvernements ne sont pas... et tout le monde a bien réalisé effectivement que les prix qui avaient été imaginés au départ parce qu'on avait dit: «On sort d'une gestion publique défailante, il va falloir faire, etc.» , on avait calqué les prix sur ce qui se faisait. Je pense que l'ensemble des entreprises privées, en plus, avait imaginé qu'elles allaient pouvoir un peu arranger les choses mais pas autant que ce qu'elles ont pu faire
1890 réellement. Donc, effectivement - comment dire - les profits ont augmenté et surtout, surtout, surtout, les plans d'investissement se sont avérés moins ambitieux que ce qui avait été prévu. Donc, là, ça demandait réaction, effectivement. Ça vient d'être fait très sévèrement.
1895

1900 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va arrêter là, monsieur Koessler, monsieur Beauchamp.

M. ALAIN KOESSLER :

1905

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1910

Alors pause santé, dix minutes, et on revient avec la Société d'initiatives touristiques et économiques de Venise en Québec.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1915

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1920

Alors j'invite la Société d'initiatives touristiques et économiques de Venise en Québec.
Bonsoir, monsieur!

M. ÉMILIE SÉGUIN :

1925

Bonsoir! Alors, comme vous venez de le dire, je représente une Société d'initiatives touristiques et économiques de Venise en Québec et puis Venise en Québec est localisée sur la rive de la baie Missisquoi, le lac Champlain. Les résidants de Venise, comme les résidants des autres municipalités riveraines, sont très très malheureux de voir la détérioration de l'eau dans la baie Missisquoi d'année en année.

1930

LE PRÉSIDENT :

Votre nom?

M. ÉMILIE SÉGUIN :

1935

Émilien Séguin. Alors, je vous disais qu'on déplorait vivement le fait que la qualité de l'eau se détériore d'année en année. Et puis j'ai illustré un peu ce qui se passe sur un petit schéma que je vous ai remis.

1940

Donc, le problème, on le retrouve à la surface de l'eau. Il est dû au fait que dans la baie Missisquoi, il y a une abondance de plantes aquatiques et puis les plantes aquatiques produisent, elles, beaucoup de débris organiques, donc des plantes qui meurent, qui pourrissent, qui s'accumulent sur les rives de la baie, d'une part. D'autre part, il y a une prolifération du plancton ou des algues.

1945

Et puis juste pour bien m'assurer qu'on a le même vocabulaire, quand on parle d'algues, la distinction entre une plante aquatique et les algues, c'est que la plante

1950 aquatique a une racine, une tige et des feuilles; les algues n'ont pas de racine, pas de tige, pas de feuilles. Ce sont simplement des petits organismes, des microorganismes qui flottent dans l'eau, qui dérivent un peu et qui s'en vont là où le courant les emporte. Mais les algues prolifèrent aussi, comme les plantes.

1955 Il y a beaucoup d'algues dans l'eau. Et quand les algues meurent à une certaine période de l'été, ça produit une mousse gélatineuse verdâtre vraiment désagréable, qui flotte dans l'eau, qui s'accroche après les plantes aquatiques et puis qui cause d'une part l'eau verte, ce qu'on appelle l'eau verte. Au mois d'août, l'eau est verte. Elle devient vraiment verte comme du gazon ou à peu près. Et puis tous ces sédiments-là, ces débris-là qui se déposent sur les rives finissent par dégager beaucoup de mauvaises odeurs. Et puis évidemment, les touristes ne viennent pas à ce moment-là.

1960 Donc, nous, les résidents de ce secteur-là, nous déplorons cette situation-là. Et puis nous avons tenté de trouver la cause. Il y a deux causes, deux causes qu'on pourrait qualifier de deux invasions. D'une part, la baie Missisquoi est envahie par des plantes aquatiques. Et puis l'information que je vais vous donner là, elle nous vient des Américains, elle nous vient du ministère de l'Environnement du Vermont.

1970 Alors, les Américains ou les gens du Vermont nous disent: il y a deux plantes aquatiques dans le lac Champlain qui prolifèrent, qui prennent toute la place. Elles ne sont pas natives de l'Amérique du Nord. Elles ont été importées par l'industrie de l'aquarium, il y a environ cinquante ans. Elles ont été importées parce que ce sont des belles plantes. Dans un cas, les feuilles sont un peu comme des plumes, vraiment une belle apparence. Mais les Américains les ont importées ne sachant pas qu'une fois transportées dans un nouveau pays, dans un nouveau climat, dans un nouvel environnement, elles allaient devenir envahissantes.

1975 Maintenant, ces deux plantes-là se reproduisent à une très grande vitesse. Une des raisons, c'est que, par exemple la mille-feuille d'eau, la mille-feuille d'eau est une plante qui a ses racines évidemment dans le fond du lac, qui rapidement développe une tige pour monter jusqu'à la surface de l'eau. Et puis si la tige, disons, a quatre ou cinq pieds de longueur, si vous la brisez en dix morceaux, les dix morceaux vont finalement caler. Ils vont développer des racines, ça va vous donner dix plantes. Alors, c'est vraiment désastreux comme situation.

1985 Alors, ça, c'est une des causes. C'est l'invasion de la baie Missisquoi par les plantes qui nous sont venues du côté américain. Et puis l'autre invasion, en même temps, qui n'arrange pas du tout les choses, ça multiplie le problème, c'est l'invasion de la baie Missisquoi par le phosphate qui nous vient, lui, des activités agricoles, des activités civiles, les égouts, etc.

1990 Les deux ensembles font qu'une région qui devrait être une région touristique, l'est de moins en moins. Et puis les rives, qui sont recouvertes de débris organiques, risquent

de devenir très rapidement des marécages elles-mêmes. Parce que si vous avez des débris organiques empilés sur une rive et puis que d'autres plantes poussent au travers ça, ça donne un marécage rapidement, ça.

1995

Je voudrais vous dire maintenant deux mots du fond de la baie Missisquoi. Je viens de vous donner deux mauvaises nouvelles, il y a une bonne nouvelle. La bonne nouvelle, c'est que le fond de la baie, lui, il est sain, c'est-à-dire qu'on retrouve dans le fond de la baie des sédiments meubles qui sont là depuis très longtemps.

2000

Dans un cas, on retrouve des sédiments glaciaires. Les sédiments glaciaires, ça, c'est un sédiment qui recouvre presque la moitié du Canada, la moitié de la Province de Québec. Tous les géologues connaissent ça très très bien. C'est des sédiments qui ont été laissés là par la dernière glaciation. Mais la dernière glaciation, elle est partie, elle a quitté il y a 10 000 ans. Alors, il y a des sédiments glaciaires qu'on retrouve dans toute la Montérégie, mais on en retrouve aussi dans le fond de la baie Missisquoi, des roches qui sont là depuis 10 000 ans. Elles sont recouvertes partiellement par une argile marine qui a été déposée dans le fond de la mer de Champlain.

2005

2010

La mer de Champlain, c'est la mer qui a suivi le retrait des glaciers. Alors, la mer de Champlain, elle, elle s'est retirée il y a 6 000 ans. Elle a laissé comme vestige le lac Champlain et le fleuve Saint-Laurent.

2015

Alors, vous retrouvez dans le fond de la baie Missisquoi des débris glaciaires qui sont là depuis 10 000 ans, une argile marine qui est là depuis 6 000 ans et puis elles ne sont pas recouvertes par des sédiments plus récents. Ça veut dire, ça, qu'il n'y a pas eu de nouveaux sédiments ajoutés à ces sédiments-là qui étaient là depuis le début. Ça veut dire, ça, qu'il n'y a pas eu d'apports nouveaux ou récents de sédiments, sauf les plantes aquatiques qui apportent, elles, des débris organiques qui vont venir se déposer.

2020

Alors, c'est très récent. Les plantes aquatiques nous envahissent depuis moins de cinquante ans. Le phosphate nous envahit depuis moins de trente ans. Le fond du lac, il est resté stable pendant des milliers d'années. Donc, il y avait un équilibre qui était là depuis 6 000 ans, un équilibre très très stable entre tous les éléments du système. Mais ce qui est venu briser l'équilibre de façon très radicale, c'est l'invasion des plantes aquatiques puis l'invasion des phosphates.

2025

2030

Alors, nous, nous aimerions demander la permission au ministère de l'Environnement - puis très très prochainement, de façon à ce qu'on puisse procéder dès l'été prochain - demander la permission d'utiliser des moyens mécaniques pour faire des tests expérimentaux. C'est-à-dire qu'on aimerait, alors que la baie Missisquoi couvre 40 kilomètres carrés, on aimerait choisir un territoire de 1 kilomètre carré puis utiliser des moyens mécaniques pour enlever les plantes aquatiques. Mais il faut les enlever totalement, entièrement, il ne faut pas laisser des racines. Il ne faut pas les couper. Il ne faut pas non

2035

plus les briser pour laisser des morceaux.

2040 Donc, il y a deux méthodes qui nous apparaissent possibles. Une méthode, c'est d'utiliser ce qu'on appelle une laverie, c'est-à-dire qu'on met, sur des flotteurs, on met une grille, disons, à maille de 1 pouce carré et puis on prend une pelle mécanique pour aller chercher juste une petite épaisseur d'environ 4 pouces dans le fond du lac, juste pour aller chercher les racines des plantes aquatiques et puis de déposer la charge sur la grille. À ce moment-là, il y a deux opérateurs de chaque côté avec des «hoses» et des pompes pour laver.

2045 Donc, on appelle ça une laverie. C'est essentiellement une opération de lavage. On lave la charge qui a été déposée sur la grille. Et puis si en dessous de la grille, il y a une plaque inclinée, ça prend environ deux minutes, dans deux minutes, toute la charge déposée par la pelle sur la grille, toute la charge d'argile et de sable va se retrouver dans le fond de la baie à peu près au même endroit où on l'a enlevée. Mais d'un autre côté, la
2050 plante, elle, la plante aquatique va demeurer entière et totale sur la grille, de façon à ce qu'on pourrait tout simplement les éliminer comme ça. Ça, c'est une façon.

2055 On ne peut pas dire que ça a été utilisé sur une grande échelle parce que c'est une façon qui est assez lente. Ça va être lent. Ça va prendre pas mal de main-d'oeuvre. Mais on n'en connaît pas de meilleure, sauf peut-être une autre façon, la deuxième façon que je veux vous proposer, c'est d'utiliser soit un jet d'eau sous pression ou un jet d'air comprimé pour aller simplement déraciner les plantes aquatiques et puis elles vont lever. Puis à ce moment-là, d'autres gens avec des nets vont simplement les ramasser.

2060 Dans un cas comme dans l'autre, ce sont des méthodes lentes qui demandent beaucoup de main-d'oeuvre, mais c'est les seules façons, à notre avis, qui permettent d'enlever les plantes, d'éliminer les plantes totalement, entières, avec tous leurs morceaux et puis, en même temps, perturber le fond du lac le moins possible. Parce que personne aime, vous ne voulez pas non plus que le fond du lac soit perturbé parce que ça va déranger
2065 certains éléments du système. Donc, de cette façon-là, on perturbe le moins possible ou presque pas. Dans un cas, les sédiments reviennent à la même place. Dans l'autre cas, ils restent à la même place; on fait simplement enlever les plantes.

2070 Et puis si on peut faire ça sur une superficie de 1 kilomètre carré, donc, 1 kilomètre carré sur 40 kilomètres carrés, on ne va pas avoir perturbé beaucoup la vie marine. On pourra voir, à la fin de l'été et puis l'année prochaine, qu'est-ce que ça donne comme résultat. Et puis si les résultats sont bons, si tout le monde est satisfait du fait qu'on peut rétablir un équilibre qui avait subsisté pendant des milliers d'années, puis qui a été rompu récemment, si on peut le rétablir pour ramener le lac dans une condition où il a été pendant
2075 des milliers d'années jusqu'à il y a environ cinquante ans, si on peut le ramener, bien, je pense que ce sera pour le plus grand bien de tous les éléments du système, finalement. Parce que l'envahisseur, ce n'est pas nous, là. L'envahisseur, ce sont les plantes et le phosphate qui sont arrivés récemment. Nous, on veut rétablir l'équilibre.

2080 Alors, on va vous demander cette permission-là. On va vous proposer de travailler en étroite collaboration avec nous pour faire ces tests-là l'été prochain. Et puis après ça, bien, on verra l'autre été ce qu'il faut faire.

LE PRÉSIDENT :

2085

 Merci, d'abord. Évidemment, quand vous nous demandez ça à nous, nous, on ne peut rien là-dessus. On n'est pas le ministère de l'Environnement. Nous autres, on ne peut pas s'engager dans une action. On peut faire des recommandations mais on ne peut pas...

2090 **M. ÉMILIE SÉGUIN :**

 Oui, oui, c'est ça, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

2095

 Mais on n'est pas dans l'opération, nous.

M. ÉMILIE SÉGUIN :

2100 Non, je comprends très bien.

LE PRÉSIDENT :

2105

 Dans vos recommandations, vous demandez deux choses. Vous demandez un système d'échantillonnage et, après ça, vous demandez une expérience pilote pour sortir les plantes soit, comme vous dites, sous la forme du jet, soit sous la forme de l'autre technique que vous avez expliquée. Est-ce que vous avez aussi une action, une intervention pour diminuer la continuité d'apport en phosphore?

2110 **M. ÉMILIE SÉGUIN :**

 Oui. Ça, je ne vous en ai pas encore parlé, mais en 98, on a fait un échantillonnage de tous les ruisseaux du bassin versant de la rivière au Brochet. La rivière au Brochet, c'est la principale rivière qui débouche dans la baie Missisquoi.

2115

 Alors, on a pris 100 échantillons d'eau dans les ruisseaux du bassin versant de la rivière au Brochet et on a fait les analyses pour le phosphore. Et puis disons que sur les 100 échantillons, il y en a 70 qui sont acceptables, qui contiennent un niveau de concentration de phosphore très acceptable. Il y en a 30 qui sont trop élevés, même beaucoup trop élevés. Alors que le seuil de tolérance, ça devrait être environ 100 microgrammes par litre de phosphate, dans certains cas, on a eu des 2 000 et 6 000 microgrammes. Donc, c'est beaucoup trop.

2120

2125 On a recommandé de faire un suivi, c'est-à-dire retourner à ces endroits-là, les 30 ruisseaux qui sont trop riches, trop pollués en phosphate, aller les rééchantillonner à divers mois de l'année, parce que ça peut varier d'une saison à l'autre, en sorte que de cette façon-là on peut identifier plus facilement les sources les plus critiques, les plus vives, les sources les plus importantes de la pollution.

2130 Maintenant, quand on aura identifié une source - je pense que chaque cas sera peut-être un cas un peu particulier - il s'agira à ce moment-là d'envoyer des spécialistes en agronomie ou aller voir qu'est-ce qui se passe à cet endroit-là et puis déceler le problème, puis voir comment on peut apporter des correctifs.

2135 Mais nous, ce qu'on veut proposer à la Corporation du bassin versant de la baie Missisquoi, par exemple, ou aux municipalités, c'est de se donner des outils pour faire un échantillonnage systématique et régulier des ruisseaux qui se déversent finalement dans la baie Missisquoi, parce qu'il faut suivre l'évolution du phosphore. Ce n'est pas vrai que tous les agriculteurs et toutes les municipalités polluent également. Il y en a qui polluent presque
2140 pas; d'autres, moyennement; d'autres, beaucoup.

Alors, si on a un projet d'échantillonnage systématique régulier, puis ça ne coûte pas cher un coup qu'on a l'installation, le petit laboratoire, on peut faire beaucoup d'analyses pour quelques milliers de dollars par année, mais à ce moment-là on pourra faire
2145 la compilation des résultats à chaque fois qu'on a réalisé un lever. Et puis on pourra déceler comme ça les sources qui sont continuellement plus fortes en concentration. Parce qu'il peut y avoir des sources qui peuvent être très fortes à un certain moment donné mais ça peut se corriger rapidement. Mais si on prend plusieurs échantillonnages, on va établir quelle est la concentration des ruisseaux de façon plus fiable, avec plusieurs échantillonnages qui sont
2150 successifs.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

2155

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que votre diagnostic de l'état du lac Champlain et les deux causes que vous avez évoquées, c'est partagé ça par la plupart des intervenants sur le sujet?

2160

M. ÉMILIE SÉGUIN :

2165 Bon, les deux causes du problème sont l'abondance ou la prolifération des plantes aquatiques et puis la prolifération des algues ou du plancton. Je pense que tout le monde est d'accord pour ça. Je ne connais pas personne qui va contester ça. Il y a consensus là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2170 D'accord. Sur la solution, est-ce que vous avez examiné d'autres solutions? Par exemple, dans les méthodes de dragage léger, on emploie des dragues dites suceuses ou des dragues hydropneumatiques. Il y a même des dragues araignées qui sont utilisées dans le port de Boston pour prélever une faible quantité de sédiments, sans brasser les eaux de sédiments et en réduisant le panache de dispersion. Est-ce que vous avez examiné d'autres solutions que la solution technique que vous avez proposée?

2175

M. ÉMILIE SÉGUIN :

2180 Bien, on a analysé tous les moyens qui sont connus et qui ont été utilisés soit au Vermont, dans New-York ou au Québec. Et puis on les a tous mentionnés dans le rapport ici. Il y en a une dizaine de moyens pour essayer d'éliminer les plantes aquatiques. Il y a disons les toiles de fond. Si vous avez un petit bassin, vous mettez des toiles dans le fond, ça empêche les plantes de pousser.

2185 L'élimination par succion, c'est ça que vous venez de mentionner, je pense. Mais l'élimination par succion, si vous avez une «hose» qui suce les sédiments dans le fond du lac, qui va en même temps amener les plantes, si vous êtes assez loin du bord, ça va prendre quand même... mais je pense que cette méthode-là, vous allez perturber le fond du lac beaucoup plus, parce que tout ce que vous allez extraire du fond du lac va se retrouver à l'autre bout de la «hose». Alors, il y a un transport, il y a une perturbation assez importante.

2190

2195 Il y a le râteau. Évidemment, le râteau, encore une fois, là, vous brisez toutes les plantes, vous ne les ramassez pas totalement. Donc, vous pouvez avoir un problème qui est beaucoup pire; au lieu de l'améliorer, vous l'avez détérioré.

2195

2200 Vous avez la faucheuse. Ça, c'est pratiqué sur une très très grande échelle. Ça donne des bons résultats rapidement parce que la faucheuse va couper les plantes à ras le fond du lac. Mais dans quelques semaines, la plante va être rendue encore... ça pousse très rapidement. Donnez quelques semaines à une plante que vous avez fauchée, puis elle va encore atteindre la surface du lac.

2200

Il y a évidemment les herbicides, les contrôles biologiques, qu'on exclut totalement.

2205 Et puis le rotoculteur, ça, c'est une façon qui est acceptable aussi. Vous avez un rouleau avec des dents qui va aller arracher les plantes. Et puis il faut encore les éliminer. Mais là, le problème, c'est que les plantes sont brisées en morceaux encore une fois. C'est peut-être plus difficile.

2210 Et puis il nous semble, nous, que parmi les trois méthodes, les deux principales méthodes qui nous apparaîtraient comme étant les plus efficaces -- ce n'est pas les moins chères, ce serait les méthodes qui seraient coûteuses à cause de la main-d'oeuvre qui est requise, mais c'est la méthode, disons, du tamis incliné ou le jet d'eau ou le jet d'air. Et puis le résultat serait qu'on peut de ces façons-là enlever les plantes totalement, entièrement.

2215 Et puis de cette façon-là, on pourrait non seulement stopper la prolifération mais renverser l'évolution. On pourrait être certain que d'une année après l'autre, il y a moins de superficie du lac qui est couverte par les plantes. Puis on pourrait gagner du terrain une année après l'autre, se donner peut-être dix ans pour ramener l'équilibre comme il était il y a 2220 cinquante ans.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2225 Est-ce que vous avez parlé de tout ça à la Direction régionale du ministère de l'Environnement, puisque vous demandez en fait une autorisation? Je crois que c'est ça que vous demandez?

M. ÉMILIE SÉGUIN :

2230 Oui,

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2235 Est-ce que vous en avez parlé avec les représentants régionaux?

M. ÉMILIE SÉGUIN :

2240 Oui. C'est-à-dire que ce rapport, le deuxième rapport qui est daté d'août 99, en fait, je l'ai envoyé au ministère de l'Environnement à Bromont, il y a peut-être trois semaines, deux ou trois semaines. Donc, ils ont ce rapport-là. Ils ont aussi eu ce rapport-là. Les deux rapports ont été déposés, aussi bien au ministère de l'Environnement qu'au ministère de l'Agriculture.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2245 Moi, je n'ai pas d'autres questions, merci.

M. ÉMILIE SÉGUIN :

2250 D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

2255 Il nous reste à vous souhaiter bonne chance et des bons bras si jamais vous allez chercher les cueillettes d'algues sur le kilomètre envisagé. Il y a une bonne job à faire là. Merci, monsieur.

M. ÉMILIE SÉGUIN :

2260 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2265 Je vous en prie.

Monsieur François Lecomte, s'il vous plaît. Monsieur Lecomte, bonsoir! Vous avez vraiment un nom prédestiné, vous.

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2270 Oui. Bonjour, monsieur Beauchamp! Oui, prédestiné, en effet. Donc, oui, mon nom est François Lecomte. Je suis président des fabricants de compteurs d'eau qui portent mon nom, Les compteurs d'eau Lecomte. Et bien sûr, on vend des compteurs d'eau aux municipalités.

2275 Donc, j'ai préparé un mémoire que j'ai déposé. On m'a informé que, madame et messieurs, vous en auriez pris connaissance légèrement. Après vous avoir écoutés à plusieurs reprises à la télévision, ce n'était pas mon intention de vous le lire de A à Z, je crois que vous nous avez demandé de le construire de façon à ce qu'il soit bref et précis et aussi intéressant que possible afin de terminer enfin la lecture.

2280 Donc, j'ai pensé un petit peu à vous. Lorsque je fais une présentation, comme je vous dis, je vous ai suivis un petit peu, c'est toujours dans ma politique d'agrémenter les séances qui sont plus ou moins routinières. Donc, je vais, pour le plaisir de la cause, prendre une minute pour vous raconter une histoire. L'histoire est la suivante.

2290 C'est que monsieur Beauchamp, vous venez de gagner le prix Nobel de l'environnement et on vous demande dans les universités d'aller donner de votre expertise. Donc, bien sûr, lorsqu'on gagne le prix Nobel, pour être bien préparé, on se paie un chauffeur et pendant un an, vous allez d'une université à l'autre, autant canadienne qu'américaine, donner des conférences techniques. La seule chose, c'est qu'au bout de

douze mois, votre chauffeur est un petit peu désabusé de votre conférence et vous demande la permission de la donner à votre place. Donc, vous vous déguisez en chauffeur, il se déguise en conférencier. Et la dernière conférence a lieu aux Îles-de-la-Madeleine.

2295

Donc, sa conférence est tellement impeccable - vous êtes assis à l'arrière en chauffeur - que malheureusement, il termine deux minutes avant le temps. Donc, la personne qui vous a invité dit: «Bien, écoutez, est-ce qu'il y aurait une question dans la salle?» Il y a toujours un étudiant qui essaie de poser une question toujours plus finfinaude qu'une autre. Donc, l'étudiant pose la question: «Monsieur Beauchamp - parce qu'il croyait faire affaire à monsieur Beauchamp, bien sûr - croyez-vous que les pluies acides vont affecter le pourcentage de cancers dans les prochaines années?»

2300

Donc, il réfléchit deux secondes, il dit: «Vous savez, cher étudiant, ça fait douze mois que je donne des conférences à travers l'Amérique du Nord et c'est réellement la question la plus facile que j'ai eu à répondre, tellement facile, que je vais demander à mon chauffeur derrière d'y répondre.»

2305

Alors, cela étant dit, je voulais penser un petit peu à vous, dans ce temps-là peut-être que vous penserez à moi peut-être prochainement. Donc, c'était mon introduction. J'ai lu un petit peu...

2310

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous voulez jouer au président?

2315

M. FRANÇOIS LECOMTE :

Non, du tout, du tout, du tout. Ce n'était pas mon intention.

2320

Ce que je voulais vous dire, c'est que j'ai parlé tantôt que j'avais écouté un petit peu les audiences par le biais de la télévision. C'est quand même assez bien. Je suis content d'avoir pris connaissance du petit peu de ce que vous appelez le protocole de ce que vous faites. J'aurais aimé vous faire un cadeau. Je ne le ferai pas parce qu'on...

2325

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

C'est défendu.

2330 **M. FRANÇOIS LECOMTE :**

2335 C'est défendu, c'est ce que j'ai bien lu. Mais peut-être que j'aurais été mieux de me préparer pour faire un échange, parce que j'ai vu que dans votre léger C.V. qu'on peut prendre connaissance, que vous avez écrit un livre en 96, dont le titre m'intéresse drôlement. Donc, on pourrait peut-être faire un échange un jour. «Gérer le risque, vaincre la peur», donc ce titre-là était drôlement adéquat pour ce que j'ai à vous présenter; bien sûr, l'utilisation des compteurs d'eau au Québec, prêcher pour ma paroisse, bien sûr, je suis un vendeur de compteurs d'eau.

2340 Mais ce n'est pas le point où est-ce que je veux vous amener aujourd'hui. C'est que je me promène au Québec depuis il y a un petit peu plus de quinze ans. Je rencontre les municipalités assez fréquemment. Et je peux vous dire que cet outil de gestion, à l'heure où on se parle, est très peu utilisé.

2345 L'ex-association, présentement Réseau environnement, qui s'appelait l'Association québécoise des techniques de l'eau, que vous connaissez, bien sûr, a fait une étude, en 84, qui recommandait l'utilisation des compteurs d'eau. Quand on parle gestion de l'eau, on veut parler aussi bien de mesurage. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que depuis ce temps-là, ça n'a absolument pas bougé.

2350 Et ce que je souhaiterais d'une consultation publique, c'est qu'elle ait au moins, dans ses recommandations finales, non pas des exigences envers les municipalités - vous savez que dans d'autres secteurs, il s'agit d'exiger aux municipalités de faire une chose pour qu'elles fassent autrement - mais bien de faire un genre, je vous dirais, d'association, on a le ministère de l'Environnement, le ministère des Affaires municipales, pour faire en sorte que lorsqu'il y a des agrandissements futurs de projetés ou des nouvelles constructions que, d'abord, les paliers de gouvernement concernés soient convaincus que les améliorations soient réellement nécessaires et non pas nécessaires dû au gaspillage.

2360 Je m'explique. Depuis 84, n'ayant pas beaucoup bougé, on a à peine 12 % des résidences qui sont munies de compteurs d'eau comme outil de gestion et d'incitation à l'économie. Étant dans la vente de ces produits-là, je peux vous dire que ça n'a pas beaucoup bougé depuis ce temps-là.

2365 Ce qui m'a déçu, par exemple, depuis les quinze dernières années, c'est que la plupart des municipalités n'osent même pas mesurer l'eau dans ce qu'on appelle le secteur non résidentiel, c'est-à-dire industrie, commerce et institution. Et c'est décevant, parce que le but ultime au milieu municipal, c'est de s'assurer d'une grande équité à travers ses concitoyens. Et malheureusement, je peux vous dire d'expérience que ce n'est pas le cas.
2370 Plusieurs municipalités ne gèrent pas encore, si vous voulez, leur eau, que ce soit la distribution ou bien l'assainissement, de leurs clients non résidentiels avec l'aide de compteurs d'eau.

2375 Donc, on a exemple, ça ne fait pas tellement longtemps, je prends l'exemple du
Village de Rougemont qui a tardé - maintenant, elle est à compteurs - parce qu'elle avait un
gros fabricant de jus de pomme, Les Jus Lassonde, et elle savait bien que lui mettre un
compteur, c'est un peu gênant. Elle craignait que son plus gros payeur de taxes soit tenté
de partir. Et finalement, c'est l'opposé qui est arrivé. Lorsque le business man, l'homme
d'affaires a pris connaissance peut-être du gaspillage, il a investi pour s'assurer que ce qu'il
2380 utilise est ni plus ni moins ce qu'il a de besoin. Donc, l'eau de lavage est recyclée, ainsi de
suite.

 Donc, tout ça pour vous dire, et je termine là-dessus, que je souhaiterais que votre
audience publique ait au moins l'impact de faire en sorte que tout agrandissement, toute
2385 modification à ce qui existe présentement soit autorisé, bien sûr, si c'est bien géré. Et je
termine là-dessus. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2390 Alors, vous pouvez venir vous asseoir, on va vous poser quelques questions. Je
pense que là-dessus, comme principe, on peut agréer. On appelle ça la gestion de la
demande. C'est d'abord couper les sources avant de --

 Dans votre texte, vous nous dites ceci:

2395 «Le fait est établi depuis longtemps: l'installation de compteurs et l'utilisation d'une
tarification appropriée réduisent de plus ou moins 50 % la consommation résidentielle d'un
réseau d'aqueduc sans pour autant restreindre l'utilisation domestique de chacun.
L'expérience montre une réduction de plus ou moins 410 litres par jour vers plus ou moins
205 litres, essentiellement attribuable au contrôle des fuites et du gaspillage d'eau.»

2400 Quelles sont vos sources pour affirmer ça? Parce que là, tout le monde nous dit le
contraire et je voudrais savoir sur quelles études vous vous appuyez pour dire ça.

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2405 Bien sûr, ces chiffres ne viennent pas de moi. Et je suis très content de la question.
Dans un premier temps...

LE PRÉSIDENT :

2410 Mon chauffeur va répondre.

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2415 Mon chauffeur va répondre, bien sûr. Donc, monsieur Beauchamp, monsieur,
madame, la première chose, le premier chiffre vient de l'Association québécoise des
techniques de l'eau qui, en 84, a fait une étude pour comparer les municipalités

2420 québécoises qui utilisaient des compteurs d'eau versus celles qui n'en utilisaient pas. J'ai mis mes chiffres en litres pour le besoin de la cause. Lorsque j'ai lu un peu ce qui s'était fait, c'était transféré en métrique.

2425 En 84, il avait été démontré que tous ceux qui avaient des compteurs d'eau aux résidences avaient une consommation résidentielle - je fais attention sur le terme «résidentielle» parce que c'est différent que la consommation per capita - résidentielle par personne par jour qui n'excédait pas 45 gallons par personne par jour. Donc, ça, c'est pour ceux qui avaient des compteurs. Et ce chiffre provient de l'étude de 84 de l'Association québécoise des techniques de l'eau.

2430 Le chiffre de 400 litres par personne par jour, je l'ai trouvé dans vos documents de consultation, qui nous expliquaient la moyenne canadienne 800 versus la moyenne... la moyenne canadienne, une moyenne de 600 per capita litres par personne par jour versus celle du Canada. Je m'excuse, celle du Québec était 800, si ma mémoire est bonne, et celle du Québec était de 800.

2435 Donc, tout ça pour vous dire que ce chiffre-là, je l'ai pris des propres documents qui étaient disponibles à notre portée pour faire la comparaison des deux. Bien sûr, ce que je vous dis, c'est qu'il est très important de faire la différence entre consommation per capita et résidentielle par personne par jour. Parce que tant et aussi longtemps que la mesure des non-résidentiels n'est pas précise et que les fuites sont connues, ces chiffres ne sont que
2440 des hypothèses.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2445 Justement dans cette foulée-là, puisque le 205 litres par jour par personne réapparaît quelques paragraphes plus loin, je vous avoue que j'ai eu de la misère à le comprendre, peut-être par fatigue ou autrement. J'aimerais que vous me l'expliquiez ce paragraphe où vous dites:

2450 «La pertinence de l'utilisation des compteurs d'eau dans les résidences s'imposera seulement lorsqu'il apparaîtra, d'après le relevé des compteurs dans les établissements commerciaux, institutionnels et industriels, que la consommation domestique dépasse ou excède 205 litres par jour par personne.»

2455 Démêlez-moi ça. J'ai de la misère à vous suivre.

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2460 J'ai bien fait de garder ma présentation très courte. J'espérais des questions comme celle-là. Je vous l'explique, c'est très facile. C'est qu'au point de vue...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous avez écrit ça comme ça par exprès?

2465 **M. FRANÇOIS LECOMTE :**

Non, pas nécessairement. Ce que je vous dis, c'est que dans ma présentation verbale, un peu dans les chiffres, on s'y perd. Il faut prendre le temps de lire une fois et de relire. Et je vous donne la réponse précise.

2470

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ah! j'ai relu, je vous jure.

2475 **M. FRANÇOIS LECOMTE :**

C'est que voyez-vous, tout cheminement logique pour bien gérer un réseau, dans un premier temps, il doit être étanche. Donc, on a la gestion des fuites. Jusqu'à là, ça va bien.

2480

Après ça, on peut imposer des compteurs d'eau dans tout le non-résidentiel: donc, institution, commerce et industrie. Donc, connaissant ces données-là, il est facile de déduire quelle est la consommation résidentielle par personne par jour si on connaît notre population, ce que tout le monde connaît.

2485

Donc, c'est d'où vient les chiffres. C'est-à-dire que les compteurs d'eau aux résidences ne sont peut-être pas nécessaires pour tous. Si une municipalité a des concitoyens consciencieux qui, eux, prennent tous à coeur - et le mot «tous» est important - une saine utilisation de la ressource, les compteurs d'eau, c'est un outil et ça ne veut pas dire qu'on a besoin de cet outil-là. Donc, exemple, si après les deux premières étapes, une municipalité se retrouve à 400 litres par personne par jour, elle saura qu'avec des compteurs, elle a l'outil pour descendre à 200. Donc, c'est ce que je veux dire là-dedans.

2490

Si elle est à 230, pas tout à fait 200, mais les compteurs d'eau, c'est une question monétaire, ça demande des investissements, peut-être qu'au Québec, ça n'en vaut pas encore la chandelle parce qu'on est assez chanceux pour avoir un coût de l'eau assez bas. On pourrait parler, un débat sur le coût de l'eau. On est quand même assez chanceux pour avoir un coût d'eau assez bas.

2495

2500

Donc, tout ça pour vous dire que ce que je souhaiterais, c'est que les municipalités deviennent des entreprises d'affaires. On ne fait pas des compteurs d'eau une dépense, on en fait un investissement. Et comme tout bon outil, on se porte acquéreur quand on en a besoin.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2505 Mais ça suppose la vie en rose. D'abord, on a éteint les fuites.

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2510 Bien sûr, bien sûr, il faut commencer, il faut passer par le...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'appelle ça la vie en rose pour le moment.

2515 **M. FRANÇOIS LECOMTE :**

Vous avez raison.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2520 Vous vendez combien de catégories de compteurs d'eau et quelle marque?

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2525 Bien sûr, ayant un nom prédestiné, j'ai utilisé mon nom pour vendre ma marque. Donc, bien sûr, il y a d'autres marques de compteurs. Il y a des compteurs résidentiels que vous avez une lecture directe, c'est-à-dire à l'intérieur de la maison; à distance, à l'extérieur, qui va pour tous les diamètres d'entrée résidentielle. Et vous avez le même principe pour les industries, c'est-à-dire jusqu'à 12 pouces.

2530 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et ça vaut combien un compteur résidentiel?

2535 **M. FRANÇOIS LECOMTE :**

Un compteur résidentiel peut partir de 60 \$ le compteur puis aller jusqu'à 150 \$, dépendamment du type de lecture qu'on y ajoute.

2540 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que les prix baissent comme d'autres appareils, par exemple les appareils d'économie d'énergie et les thermostats programmables? Est-ce que ça baisse des compteurs d'eau?

2545 **M. FRANÇOIS LECOMTE :**

2550 Je vais vous dire, ils sont quand même très bas. Pour le client, c'est toujours très haut. Mais tout ça pour vous dire qu'on est peut-être le dernier wagon d'un grand train. Des compteurs d'eau, il y en a passablement à travers le monde. Et ici, malheureusement, à cause du coût de l'eau, ça tarde à venir.

2555 Tout ça pour vous dire que les compteurs n'auront pas probablement l'impact d'une diminution de coût tel que vous le pensez pour d'autres biens avec des nouvelles technologies, par exemple.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2560 Est-ce que vous avez des clients individuels qui s'en font installer juste pour voir leur performance d'économie d'eau?

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2565 Disons que c'est plutôt rare. Mais ce qui arrive, c'est que lorsque des municipalités installent des compteurs d'eau, exemple, dans des centres commerciaux à plusieurs clients, vous avez un propriétaire qui, pour bien gérer l'intérieur de sa bâtisse, pour bien répartir la facture qu'il reçoit, va en installer pour lui-même.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2570 Est-ce que vous avez les compteurs dits intelligents avec mémoire et plus programmables?

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2575 Ah! la technologie, aujourd'hui, est quand même rendue très loin. Vous avez ce qu'on appelle des compteurs reliés avec des cartes à puce, où on doit payer l'eau d'avance et lorsque l'eau n'est pas payée, la valve se ferme en amont du compteur. Vous avez la lecture par fréquence radio comme Gaz Métropolitain le fait, si vous voulez, pour ses compteurs de gaz.

2580 La technologie, dans le domaine de l'eau, est illimitée parce que justement nos voisins du sud, le prix de l'eau étant plus élevé, les fréquences de lecture étant supérieures, les technologies se sont développées. C'est pour ça que j'ai dit tantôt un prix de 60 \$ à 150 \$, parce que tout comme bonne voiture, il y a plusieurs options qui peuvent s'y rajouter.

LE PRÉSIDENT :

2590 Est-ce que l'installation sur une maison déjà en place est compliquée? Et dans l'hypothèse de nouveaux développements de quartiers, est-ce que vous recommandez des modifications dans l'entrée d'eau, pas pour en poser un, mais pour éventuellement en poser si la chose est nécessaire dans cinq ans ou dans dix ans?

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2595 Que de pertinence dans votre question, monsieur Beauchamp. En effet, les installations de maisons...

LE PRÉSIDENT :

2600 Vous êtes vendeur, vous, pas rien qu'un peu.

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2605 Mais écoutez, à chacun son métier. Avec un nom comme ça, il fallait que je me débrouille un peu.

2610 Tout ça pour vous dire que les installations sur des maisons existantes sont très difficiles, pour la raison que vous venez d'invoquer, il n'y a personne qui a prévu qu'un jour, il y aurait des compteurs d'eau. Donc, c'est pour ça que depuis trois ans, on a épaulé nos clients et nos clients futurs - c'était une belle approche - pour faire un bulletin d'information afin qu'il se vote un règlement pour que dans les nouvelles constructions, les entrées d'eau soient faites d'une façon particulière. Sans que ça coûte un sou de plus au futur propriétaire, ça lui permet que, s'il a un compteur un jour, de ne pas avoir à défaire son sous-sol, par exemple.

2615 Donc, ça, oui, présentement, il y a des mesures très intenses qui sont faites dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

2620 Très bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2625 Vous avez dit au président que sa question était pertinente. Est-ce que je dois comprendre que la précédente que j'ai posée, puisque vous ne l'avez pas dit, ne l'était pas?

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2630

Non, monsieur Genest, ce n'était pas le cas.

LE PRÉSIDENT :

2635

Monsieur Lecomte, je pense qu'on va vous remercier beaucoup et vous souhaiter bonne chance dans un marché qui a peut-être de l'avenir devant soi, qui sait!

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2640

J'ai trois enfants. Peut-être pas pour moi, mais je pense que pour mes trois enfants, ça le sera peut-être.

LE PRÉSIDENT :

2645

Merci.

M. FRANÇOIS LECOMTE :

2650

Merci de votre temps.

LE PRÉSIDENT :

2655

Alors, l'Association de climatologie du Québec, s'il vous plaît. Bonsoir, madame, messieurs!

Mme JACINTHE LACROIX :

2660

Je vous remercie, au nom de l'Association de climatologie du Québec, de nous donner l'opportunité de vous présenter notre mémoire, même si vous l'avez déjà eu en main, au moins d'avoir la chance pour les autres auditeurs de voir un peu ce qu'on a produit.

LE PRÉSIDENT :

2665

Je peux vous demander de vous identifier, vous et vos deux collègues?

Mme JACINTHE LACROIX :

2670

D'accord. Mon nom est Jacinthe Lacroix. À ma droite, vous avez monsieur Daniel Racine et monsieur Alain Bourque.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2675 **Mme JACINTHE LACROIX :**

2680 La raison pour laquelle l'ACLIQ a décidé de présenter un mémoire au BAPE sur le dossier de la gestion de l'eau, c'est qu'on considérait qu'avec tout ce qui s'était dit, qu'il y avait un volet qui avait été légèrement, je dirais on n'en a pas entendu assez parler, et c'est le climat. Parce que lorsqu'on parle de l'eau, on parle de précipitations, on parle de fonte de neige, on parle de climat. Les deux sont indissociables et puis il faut absolument les aborder ensemble lorsqu'on parle du dossier de la gestion de l'eau.

2685 Quelques mots sur l'ACLIQ. L'ACLIQ est une association à but non lucratif qui a été établie en 1982. Elle regroupe surtout des climatologues et des gens qui sont dans des domaines connexes à la climatologie. Et essentiellement, elle s'est donnée le mandat de promouvoir la climatologie et ses applications au Québec.

2690 L'ACLIQ organise au moins une rencontre scientifique annuelle par année et elle publie également une revue scientifique, «Le Climat», deux fois par année. L'ACLIQ siège au sein du Conseil climatologique canadien. Elle compte des membres qui viennent à la fois des milieux universitaires, gouvernementaux et privés.

2695 Et comme tel fut l'un des premiers organismes au Québec à s'intéresser aux changements climatiques. On a, depuis 90, organisé plusieurs colloques et/ou fait plusieurs publications sur les changements climatiques, dont une des plus importantes est le chapitre québécois de l'Étude pancanadienne sur les impacts et l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques. Donc, on n'est pas dans nos premières oeuvres au niveau du changement climatique.

2700 Dans à peu près toutes les conférences et les rencontres qu'on a eues avec les gens lors des ateliers scientifiques, un thème qui revient continuellement, c'est l'importance du climat pour ses variations sur les ressources en eau au Québec. La ressource en eau au Québec est quelque chose qui est central dans à peu près tous les domaines socio-économiques et le climat a un impact important sur cette ressource-là. Donc, on estime, dans le cadre justement du dossier de la gestion de l'eau, d'insister sur l'aspect climatique.

2710 Si on regarde la situation actuelle pour le Québec, essentiellement, on a des précipitations qui varient de 400 millimètres par an dans l'extrême nord, allant à peu près jusqu'à 1 200 millimètres par an sur les bordures du Saint-Laurent.

2715 Oui, l'eau est abondante au Québec, mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas avoir de problèmes au Québec au niveau de la ressource en eau, notamment parce qu'une bonne partie de l'eau dont on se sert pour notre consommation est tirée d'un réservoir souterrain et cette eau est extrêmement fragile à toutes les variations du climat.

2720 Maintenant, si on regarde le bassin Grands-Lacs/Saint-Laurent, vous allez voir que j'insiste beaucoup sur ce bassin-là, parce qu'essentiellement, la grande majorité des études ont porté sur le bassin Grands Lacs/Saint-Laurent. C'est quand même important parce que 97 % de la population québécoise vit à l'intérieur du bassin des Grands Lacs. Et si on regarde, il y a deux tiers de cette population-là qui vit dans une bande riveraine à peu près 10 kilomètres de chaque côté du fleuve.

2725 Ce qui est important de retenir, au niveau du Saint-Laurent, c'est que moins de 1 % de l'eau contenue dans les Grands Lacs s'écoule annuellement dans le fleuve Saint-Laurent. Et ce petit pourcentage-là sert à différents usages: approvisionnement en eau, que ce soit pour des fins domestiques, industrielles, commerciales, agricoles, transport maritime, production d'énergie hydroélectrique, activités récréatives. Donc, un petit pourcentage d'eau qui subit énormément de pression et qui peut être source de conflit.

2730 Lorsqu'on parle de changement climatique, au niveau canadien et surtout au niveau du Québec, voici ce que nous prédisent les scénarios. On prévoit des changements de la température qui va pouvoir dépasser, entre autres pour le Québec, des températures de l'ordre de 5° Celsius. Ça peut vous sembler faible, quand on parle de 1°, 2° ou 3°, mais il faut peut-être se rappeler que lors de la dernière glaciation, le Québec avait une température de 4° inférieur à aujourd'hui. Donc, une petite variation de température a d'énormes impacts.

2740 Si on regarde le nouveau profil de saisons pour le Québec, qu'est-ce que ça veut dire en termes de réchauffement et de précipitations, en hiver, les températures qui vont varier de 2° à 6° dans le sud de plus qu'aujourd'hui; dans le nord 2° à 9°. Précipitations, augmentation 5 % à 20 % dans le sud; 0 % à 20 % dans le nord.

2745 Maintenant, je veux tout de suite mentionner que pour ce qui est des températures, les tendances sont beaucoup plus claires. Pour ce qui est des précipitations, ça varie beaucoup plus selon les modèles, mais c'est quand même une tendance générale.

2750 Pour ce qui est du printemps, on parle encore là, températures qui vont monter de 1° à 4° dans le sud; 2° à 4° dans le nord. Comme vous voyez, c'est systématiquement plus élevé dans le nord. Précipitations, sensiblement pareilles ou légèrement supérieures dans le sud et la même chose pour le nord.

2755 Pour l'été, on parle de 1° à 4° de plus dans le sud et 2° à 4° dans le nord, avec des précipitations qui seraient sensiblement les mêmes dans le sud et légèrement supérieures dans le nord.

2760 Finalement, pour l'automne, encore là des hausses de température, 1° à 3° dans le sud; 1° à 5° dans le nord, avec, comme vous pouvez voir, des précipitations qu'il est beaucoup plus difficile d'évaluer en termes de variation.

2765 Qu'est-ce que ça veut dire comme impacts ces changements-là sur la ressource en eau au Québec? Au niveau du système Grands Lacs/Saint-Laurent, ce que ça veut dire, c'est que le débit du lac Ontario, donc à la sortie du lac Ontario, on aurait une diminution de débit de 23 % à 51 %. Le débit moyen à Montréal baisserait de 7 300 à 5 500 mètres cubes/seconde de façon globale. Le niveau d'eau des Grands Lacs baisserait de 1 à 2 mètres. Et à Montréal, au port de Montréal, de 60 centimètres à 1.3 mètre.

2770 De façon générale, il y aurait une baisse des niveaux d'eau dans le tronçon fluvial, et là où est l'estuaire. Et il y aurait une hausse du niveau de l'eau du côté de l'estuaire maritime et du golfe à cause notamment de l'expansion thermique de l'eau océanique. En termes d'approvisionnement en eau, c'est important, c'est une variable qui est importante au niveau de la ressource.

2775 Bon, essentiellement, les baisses de niveau d'eau, ce que ça veut dire, c'est une baisse du volume disponible de l'eau pour l'approvisionnement et de la qualité de l'eau également. Ce n'est pas seulement une question de quantité, c'est une question de qualité aussi. Donc, contamination de l'eau qui va être augmentée à cause de la hausse des températures et la baisse des niveaux d'eau.

2780 On prévoit des problèmes d'approvisionnement sérieux en période d'étiage, l'été, lorsque les niveaux sont les plus bas et naturellement lorsque la demande est la plus forte. Puis c'est important de retenir, au niveau du fleuve, qu'il alimente 42 municipalités riveraines, soit 45 % de la population du Québec.

2785 Toujours au niveau de l'approvisionnement en eau, baisse des précipitations en été, hausse de l'évaporation, naturellement à cause du réchauffement, donc baisse du niveau des aquifères. 50 % de l'eau souterraine au Québec est utilisée pour des fins de consommation domestique au niveau des aquifères, donc impact important.

2790 Et on regarde aussi des impacts aussi subtils que 25 % de la hausse de la demande pour l'arrosage des pelouses, ce qui veut dire des infrastructures coûteuses à construire.

2795 Et finalement, l'estuaire maritime et le golfe, à cause justement du rehaussement des niveaux marins, modification du coin salin, qui va impliquer naturellement des changements dans les systèmes d'approvisionnement.

2800 L'agriculture, c'est probablement l'activité économique - puis pas seulement au Québec, un peu partout à travers le monde - qui est la plus dépendante de l'approvisionnement en eau. Pour le Québec, des températures à la hausse augmentent la demande en eau, que ça vienne des précipitations ou de l'irrigation. Mais on l'a vu, on risque d'avoir des diminutions de précipitations en été et surtout une hausse de l'évaporation à cause des températures plus chaudes. Donc, à ce moment-là, le niveau des nappes phréatiques, qui alimentent beaucoup d'irrigations au niveau agricole, va être affecté ainsi

2805 que le ruissellement des chenaux d'irrigation; donc, l'agriculture encore plus dépendante de l'irrigation, mais irrigation qui pourrait être rendue difficile par un manque d'eau.

2810 Production hydroélectrique, très très sensible aux variations climatiques. Et ça implique pour le Québec carrément, dans le nouveau contexte de changement climatique, une modification de la demande et aussi une modification de l'apport net en eau des bassins hydroélectriques, soit un climat deux fois CO₂. On calcule qu'il y aura une demande de chauffage réduite de 20 %; par contre, une augmentation, au niveau de la climatisation, de 86 %, pour une augmentation annuelle globale de 4.7 %. Donc, essentiellement, on va devoir revoir toute la gestion des barrages dans le nord du Québec justement à cause des modifications des cycles de précipitations.

2815 Et finalement, pour ce qui est sur le fleuve, on a peu d'infrastructures, mais on produit quand même un peu d'électricité, chaque variation de 1 % du débit sortant implique une variation, une baisse de la production hydroélectrique de 0.74 %. Si vous vous rappelez, tout à l'heure, on a dit une baisse de 23 % à 51 %. Donc, c'est quand même un impact significatif.

2820 Les infrastructures. Les infrastructures qu'on a actuellement, à tous les niveaux, sont basées sur un climat qui a été relativement stable depuis 150 à 200 ans. Par contre, les modifications climatiques impliquent la révision dans l'aménagement de plusieurs de ces ouvrages-là, surtout les ouvrages hydrauliques, tout ce qui est installation portuaire et maritime, les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux, à cause justement des modifications du régime de précipitations.

2830 Donc, climat changeant implique une variabilité climatique plus forte et aussi un changement dans les extrêmes. Je pense notamment aux précipitations et ça fait énormément de dommages au Québec déjà. Donc, une réévaluation complète du design de plusieurs constructions et systèmes - par exemple les barrages - comme ça a été suggéré dans la Commission Nicolet à la suite du Saguenay.

2835 La navigation commerciale est aussi sensible à la baisse des niveaux d'eau pour chaque perte de 15 centimètres. Pour eux, ça veut dire d'énormes pertes en argent. Donc, la capacité de chargement des navires va être drôlement affectée et ça va aussi avoir un impact sur les coûts d'entretien du chenal et des infrastructures portuaires.

2840 En résumé, le climat est en train de changer et ça, ça va avoir d'énormes impacts sur la ressource en eau au Québec, impacts dont il faut tenir compte dans le dossier de la gestion de l'eau. On peut en tenir compte en mettant, entre autres, des mesures d'adaptation proactives - la question du compteur d'eau est une de ces mesures-là - que ce soit en termes de technologie ou de pratique, pour être capable d'améliorer la durabilité des activités socio-économiques et les rendre moins vulnérables. Il ne faut pas oublier, l'eau est centrale dans plusieurs activités socio-économiques au Québec. Et être capable aussi de planifier des stratégies d'adaptation de façon globale et non pas morceau par morceau.

2845

2850 Mais on a un petit problème présentement au Québec. Malgré les connaissances qu'on a du changement climatique, au Québec, on est présentement mal outillés pour détecter les signes de changement climatique et l'état de nos connaissances est souvent insuffisant pour permettre aux gestionnaires de la ressource en eau de prendre des décisions éclairées.

2855 Il faut donc des réseaux de mesure qui sont adéquats autant du côté météorologique, climatologique qu'hydrologique. Il faut également parfaire les modèles et les scénarios régionaux de climat parce que ce sont eux qui peuvent nous aider à déterminer les impacts. Et finalement, il faut faire des projets de recherche ciblés pour améliorer nos connaissances autant du côté climatique, hydrologique, que les liens qu'il y a entre les deux.

2860 Donc, recommandations: acquisition de données. Il faut qu'on densifie le réseau de stations climatologiques, notamment pour être capable de bien évaluer les modifications de température et de précipitations. Depuis les dernières années, c'est le contraire qui se passe; le réseau est de plus en plus dégradé. On en est rendu à un point où on n'est même pas à la hauteur des normes minimales mondiales.

2865 Compléter le réseau de stations d'observations multidisciplinaires de longue durée le long du Saint-Laurent - encore là, autant du côté climatique et hydrologique - pour d'une part assurer le suivi efficace des niveaux et débits. On n'oublie pas: une grande partie de l'eau qu'on utilise au Québec vient du fleuve.

2870 Améliorer les prévisions à court, moyen et long termes des niveaux du fleuve, et également faciliter la planification de l'ensemble des usages d'eau, si on ne veut pas se ramasser à gérer des conflits au lieu de gérer de l'eau.

2875 Acquisition de connaissances. Encore là, il faut améliorer nos connaissances sur tout ce qui touche climat, hydrologie et liens. Donc, je n'irai pas en détail, mais essentiellement, il faut qu'on puisse développer des analyses qui nous permettent de mieux comprendre les liens entre les cycles climatiques et hydrologiques, surtout pour le bassin Grands Lacs/Saint-Laurent.

2880 Il faut aussi qu'on documente de façon systématique et globale les niveaux d'eau extrêmes historiques et leurs répercussions sur l'ensemble du Saint-Laurent. Déjà, en 95, il y a une étude qui a été faite lors des bas niveaux. Et j'imagine qu'en 99, cette année, on a eu des niveaux extrêmes bas qu'on n'avait pas vus depuis plus de 65 ans, j'imagine qu'on va également documenter les impacts.

2885 Ensuite, développer, valider et surtout rendre accessibles des indicateurs climatiques qui sont représentatifs des fluctuations anormales et/ou significatives du climat pouvant agir sur la ressource en eau et ses usages. On travaille surtout avec des normales

2890

climatiques, présentement. On s'aperçoit que pour évaluer des indices de changement climatique, ce n'est pas suffisant.

2895 Et finalement, colliger des statistiques sur les usages d'eau potable dans les villes importantes du Québec pour quantifier leur sensibilité aux extrêmes climatiques et au changement climatique prévu, afin de mieux aborder les besoins futurs en eau potable.

2900 Finalement, recherche et développement. Favoriser le développement du modèle régional du climat qui est présentement travaillé à l'UQAM. C'est un modèle régional comme ça qu'il nous faut pour, d'une part, améliorer les prévisions du changement climatique et ses impacts. Il n'y a pas un modèle global qui est capable de faire ça. Il faut vraiment un modèle régional et on a la chance, au Québec, d'avoir une équipe qui développe un modèle comme ça. Ce modèle peut également fournir des intrants à des modèles hydrologiques d'une partie ou de l'ensemble du système du Saint-Laurent, un modèle qui serait également à développer.

2905 Finalement, développer des modèles pour évaluer les impacts précis du changement climatique sur le système Saint-Laurent et identifier les zones et les secteurs d'activités les plus vulnérables. Quand on parle de gestion d'eau, il faut savoir quels sont les secteurs les plus vulnérables.

2910 Finalement, se fixer dans tout le dossier de la gestion de l'eau des objectifs environnementaux et de maintien d'usage pour assurer la pérennité de la ressource en eau et de ses usages. Donc, il faut qu'on obtienne un consensus parmi les intervenants concernés par le Saint-Laurent quant au niveau d'eau à privilégier dans la perspective d'un développement durable. Comme je vous dis, il y a beaucoup d'utilisateurs; le potentiel de conflit est immense.

2915 Finalement, adopter une approche préventive pour assurer le maintien des usages et des composantes naturelles dans un contexte de changement climatique.

2920 En conclusion, on sait que les recommandations que l'ACLIQ vous propose, ça implique des coûts, ça implique aussi des ressources, mais les impacts potentiels du changement climatique sur la pérennité de la ressource en eau, plus les impacts de la variation de cette ressource-là sur les divers aspects socio-économiques et environnementaux du Québec sont trop importants pour qu'on oblitère la question du changement climatique.

2925 Pour pouvoir faire du développement durable et s'adapter au changement climatique, les gestionnaires de la ressource en eau doivent prendre les mesures nécessaires, se doter des outils adéquats et acquérir les connaissances nécessaires qui vont leur permettre de prendre des décisions éclairées.

2930 Je vous remercie.

2935

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, madame Lacroix. Quand vous avez dit que le Québec est mal outillé, c'était en allusion, ça, à l'insuffisance du réseau de stations climatologiques et de choses

2940

comme ça?

Mme JACINTHE LACROIX :

Hydrologiques et climatiques. Effectivement, on a très peu de stations qui nous permettent d'évaluer de façon adéquate les différents paramètres du climat. Les réseaux de mesure, de façon générale, au Québec, ont été drastiquement coupés dans les quinze dernières années.

2945

LE PRÉSIDENT :

2950

Oui, je sais.

Mme JACINTHE LACROIX :

On l'avait déjà mentionné, d'ailleurs, l'ACLIQ, dans un autre mémoire au BAPE et il faut qu'on fasse un 180°, là, parce qu'on est vraiment sous développés sur ce côté-là, puis c'est la même chose du côté hydrologique.

2955

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2960

Mais sur cette question-là, la Commission a déjà été sensibilisée à ces questions-là, puisqu'elle a retenu les services de monsieur Gérald Vigeant durant une journée d'atelier thématique et il nous avait présenté un acétate qui présentait le climat futur du Québec. Et il semblait dire que le modèle canadien de simulation du climat, CCMA, permettait de prévoir avec les données suffisantes le climat du Québec. Ce n'est pas votre opinion?

2965

M. ALAIN BOURQUE :

Oui. Alors, c'est un peu plus un spécialiste en modélisation climatique qui vous parle. C'est que de la façon que les modèles climatiques fonctionnent, on n'assimile pas des données climatiques en temps réel pour faire intégrer le modèle et obtenir une prévision.

2970

Ce qu'on fait, c'est qu'on transforme les processus physiques de l'atmosphère en équations, qu'on insère dans les modèles, et on s'attend à ce que cette description-là mathématique fasse plein de bon sens, finalement, et on réussit à simuler l'atmosphère comme ça et à pouvoir la comparer avec le climat réel. Mais on n'a pas besoin, pour faire alimenter ces équations-là, d'observations en temps réel.

2975

2980 Donc, autrement dit, ce qu'on fait, c'est qu'on fait intégrer notre modèle, on regarde les résultats et le modèle nous donne un climat qui ressemble à ce qu'on a. Et le modèle lui-même n'a pas besoin d'observations.

Je ne sais pas si vous saisissez ce que je veux dire?

2985 **LE PRÉSIDENT :**

Remarquez qu'à priori, moi, ça me fait peur un modèle qui n'a pas besoin d'observations.

2990 **M. ALAIN BOURQUE :**

2995 Bien, moi, je trouve peut-être que c'est le contraire. C'est-à-dire que nos équations font tellement de bon sens qu'elles reproduisent des observations sans en dépendre. Donc, on est capable de simuler à l'aide du modèle les processus de précipitations, hydrologie ou toutes sortes de choses du genre, mais on n'en dépend pas directement. Tandis que quelqu'un pourrait dire que si on ajoute constamment des données dans notre modèle, bien, finalement, notre modèle se fait ajuster par les données.

3000 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3005 Moi, je voudrais aussi un peu élaborer là-dessus. Quand vous dites: «Il faut en plus favoriser le modèle régional», donc, vous voulez vraiment faire l'observation et les prévisions, si je peux me permettre, de façon beaucoup plus pointue à différents endroits du Québec. Est-ce que je comprends bien ce que vous nous demandez de recommander au gouvernement entre votre nom?

3010 **Mme JACINTHE LACROIX :**

3015 Oui. Essentiellement, c'est que le modèle régional a une échelle beaucoup plus fine et il permet -- lorsqu'on parle d'impacts au niveau régional ou local, les modèles globaux ne sont pas assez précis.

3020 Et si on veut regarder les impacts des changements climatiques et des variations, au niveau température et précipitations, de façon plus fine, il faut un modèle qui a une résolution beaucoup plus fine. Et c'est là que le modèle régional entre en ligne de compte. Pour être capable de bien évaluer de façon régionale et locale les changements et pouvoir mieux identifier les impacts, il nous faut quelque chose à une échelle beaucoup plus fine.

3025 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3030 Mais est-ce bien nécessaire? Est-ce que dans le fond, l'image générale du Québec ne serait pas suffisante? Convainquez-moi.

M. ALAIN BOURQUE :

3025

Bien, pour vous donner une idée, le modèle global a une résolution de 450 kilomètres par 450 kilomètres. Donc, il ne voit même pas la majorité des Grands Lacs.

Mme JACINTHE LACROIX :

3030

Je peux vous montrer, si vous voulez, j'en ai des copies. Je peux vous montrer les deux.

M. ALAIN BOURQUE :

3035

Donc, par exemple, le modèle global avec une résolution de 450 par 450 kilomètres a peut-être un point de grille au-dessus des Grands Lacs. Donc, on imagine qu'il simule le climat de façon...

3040

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Monsieur Vigeant nous a parlé de ça, je pense, oui.

M. ALAIN BOURQUE :

3045

Oui, c'est ça. Donc, c'est sûr que le modèle qui est en développement, le modèle régional qui est en développement à l'UQAM, lui a une résolution de 45 kilomètres par 45 kilomètres. Donc, ça fait un focus sur certaines régions.

3050

Puis par exemple, le climat de la région très près des Grands Lacs ou de l'extrême sud du Québec est sensiblement différent qu'à 450 kilomètres d'ici plus au nord. Donc, ce modèle-là permet de...

LE PRÉSIDENT :

3055

Juste pour vous donner un exemple, je suis intervenu, il y a quelques années, dans la Ville de Chambly, qui avait ramassé dans une nuit 140 millimètres de pluie, avec des solides refoulements d'égouts et etc. Ça a été une puissante crise locale. Et les gens ne pouvaient pas comprendre que ce qui leur était arrivé à eux ne soit pas arrivé à Longueuil et que même Carignan à côté en avait reçu moins. Et ça a été des mois de discussion avant qu'ils comprennent ça.

3060

Est-ce que votre modèle là-dessus, son application québécoise va le rendre plus prédictif sur des -- parce que ce que j'ai cru comprendre, c'est que le bouleversement climatique va amener non seulement de grandes variabilités, mais aussi des variabilités sur des espaces de terrain plus localisés. De sorte qu'on peut avoir un bout d'inondation imprévue à Saint-Jérôme et ne pas l'avoir à Montréal, etc. Alors, est-ce que votre modèle va se raffiner de ce côté-là pour devenir plus précis à ce niveau-là?

3065

3070

M. ALAIN BOURQUE :

Inévitablement, si on diminue la résolution de 450 kilomètres à 45 kilomètres, bon, on va pouvoir simuler enfin des événements extrêmes beaucoup plus locaux. C'est sûr que, par contre, pour des orages d'une dimension de 4 kilomètres par 4 kilomètres, on ne pourra pas encore faire simuler les orages tels quels. Finalement, ce qu'on va voir, c'est surtout le portrait global, un peu plus global.

3075

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3080

Cependant, on va revenir à votre...

Mme JACINTHE LACROIX :

3085

Si voyez la grille ici, c'est le...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3090 Oui, mais justement, si vous me permettez juste une petite seconde. Parce qu'on nous prédisait, à cette journée thématique, justement une augmentation de ces phénomènes très locaux. Je ne sais pas si c'est monsieur Vigeant ou un de ses collègues qui était parmi nos invités ce jour-là, qui nous a précisément dit, ou monsieur Slivitsky...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3095 Oui, justement, monsieur Vigeant.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3100 C'est monsieur Vigeant, donc, qui faisait cette prédiction.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3105 Monsieur Vigeant qui mentionnait, si vous permettez, qu'il y aurait une conséquence du climat plus chaud. Évidemment, c'est l'augmentation de l'évaporation mais aussi le changement du type de précipitations. C'est-à-dire qu'on va voir apparaître un climat plus convectif, c'est-à-dire plus orageux, plus local, on aura plus de ruissellement et aussi, donc, des modifications dans l'hydrologie des bassins versants, ce qui implique des changements dans la gestion des bassins versants.

3110 Donc, ça recoupe la question de madame Gallichan.

M. ALAIN BOURQUE :

3115 Mais pour vous donner une idée, les événements extrêmes, les orages violents qu'on voit en été, c'est très souvent lors des journées très chaudes où il fait au-dessus de 30° Celsius. Il y a beaucoup d'humidité dans l'air et puis là, l'atmosphère devient instable et il y a des orages qui se forment. À partir du moment où on réchauffe les températures estivales de 2° à 4° Celsius, en moyenne, c'est sûr qu'on va voir plus de journées avec des températures supérieures à 30° Celsius, par exemple.

3120 J'ai vu ça ce matin justement. On disait que pour le sud de l'Ontario, il y en a à peu près 20 par été des journées avec plus 30° Celsius. On pourrait en voir 40 ou 50 journées dans un climat avec le CO₂ doublé. Donc, il est clair qu'à partir du moment où on augmente le nombre de journées très chaudes, la convectivité - les météorologues appellent ça la convectivité de l'atmosphère - augmente. L'atmosphère est de plus en plus instable et on a de plus en plus de chance de voir des événements extrêmes du genre.

3125 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

3130 On y vient, madame Lacroix, à votre tableau.

3135 Vous avez l'air convaincus, tant madame Lacroix tout à l'heure que vous. Vous nous dites: «Bon, il va y avoir des changements climatiques et c'est bien installé maintenant.» Monsieur Slivitsky, lors de cette journée-là, nous a dit: «Attendons encore un peu avant d'affirmer. Il est possible que ce soit cyclique. Nous avons vécu ça dans les années 60 et puis après ça, ça s'est résorbé.»

M. ALAIN BOURQUE :

3140 Effectivement, ce n'est pas quelque chose qui est assuré. Les scientifiques qui utilisent des outils pour tenter de prévoir dans le futur, ils regardent ce qui se passe présentement. Ce que nos modèles ont toujours prévu, c'est qu'il y aurait un réchauffement graduel des températures, qui deviendrait probablement détectable à partir de la toute fin du siècle qui se termine. Et à date, c'est à peu près ce qui se passe, on commence à détecter
3145 des réchauffements significatifs au niveau mondial.

Alors, ceci étant dit, les modèles, si on continue à utiliser leurs prévisions, nous disent que tout ça va augmenter encore plus rapidement au cours des 20, 30, 40 prochaines années. Naturellement, il y a aussi la possibilité que finalement, nos modèles ne soient pas tout à fait corrects et que ça fasse partie d'un cycle variable, une variabilité naturelle du climat. Mais pour le moment, selon tous les signes qu'on a des scientifiques, l'IPCC qui se réunit, les scientifiques qui font des études et qui proclament certaines choses, ce n'est pas du tout ce qu'on regarde. Bien que l'argument de la variabilité...

3155 Moi, je suis scientifique de nature, je ne peux pas rejeter de la main l'argument de la variabilité naturelle du climat. Il y a cette mince possibilité là. Mais d'un point de vue scientifique, elle semble mince.

Mme JACINTHE LACROIX :

3160 Mais je rajouterais là-dessus que le climat étant variable, on peut avoir des périodes un peu plus chaudes, des périodes un peu plus froides, mais ça ne veut pas dire que la tendance, sur un plus long terme, ne soit quand même pas au réchauffement. Le fait que ça se réchauffe ne veut pas dire qu'on n'aura plus de froid puis qu'on n'aura plus de
3165 périodes plus froides. Il y a quand même, comme vous dites, une certaine cyclicité, une certaine variabilité naturelle du climat. Mais si on regarde la tendance à long terme, il y a une hausse régulière des températures.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3170

Si le climat a deux composantes, une composante naturelle et une composante humaine, et qu'effectivement l'augmentation des gaz à effet de serre semble suivre la courbe du réchauffement, et que le transport serait ce qui ferait la différence, votre première recommandation sur les compteurs d'eau m'étonne. Je me serais plutôt attendu à des recommandations beaucoup plus fortes au niveau de la réduction de la pollution par le transport.

3175

Vous ne suivez pas mon équation là?

3180

Mme JACINTHE LACROIX :

Oui, oui, mais c'est parce que je n'ai pas fait de recommandation sur les compteurs d'eau. Ce que je disais, c'est en termes de gestion de l'eau, effectivement, les compteurs d'eau pouvaient être un élément qui peut être considéré.

3185

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, mais j'ai bien entendu compteurs d'eau tout à l'heure?

3190

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

3195

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'était votre première recommandation.

3200

Mme JACINTHE LACROIX :

Oui, mais ce n'est pas écrit à nulle part. C'est que je donnais l'exemple à la suite de ce que le monsieur disait, quand je parlais d'adaptation en termes de gestion de l'eau, les différentes méthodes.

3205

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, c'est ça. Alors, j'essaie de voir le lien avec l'analyse climatologique que vous venez de faire.

M. ALAIN BOURQUE :

3210

Bien, à vrai dire, le compteur d'eau, je pense que c'est plus une mesure d'adaptation une fois que le changement climatique se produit déjà.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3215

Bien oui, c'est ça, exactement.

M. ALAIN BOURQUE :

3220

Mais c'est sûr que, je veux dire, il faut aussi attaquer le problème à la source. Sauf que selon où vont les choses, je crois qu'il va falloir plus qu'attaquer à la source.

Mme JACINTHE LACROIX :

3225

On parlait des modèles tout à l'heure, de la résolution. Ici, vous avez le modèle de circulation général canadien. Puis vous regardez, à peu près chaque point de grille a une résolution de, quoi, 400 kilomètres...

M. ALAIN BOURQUE :

3230

450.

Mme JACINTHE LACROIX :

3235

... 400, 450. Ça fait que quand on vous disait tout à l'heure, il y a un point sur les Grands Lacs. Par contre, si on regarde maintenant le modèle régional de climat, qui a une résolution d'environ 45 kilomètres, ça veut dire 100 fois plus élevé là. Ça fait que vous voyez le quadrillage des points de grille sur le Québec, comparativement à ce qu'on a vu tout à l'heure. C'est pour ça qu'on insiste beaucoup sur le fait qu'un modèle comme ça nous permet d'évaluer de façon beaucoup plus précise des éléments.

3240

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3245

Oui, mais est-ce qu'on comprend en plus que vous souhaiteriez développer davantage pour aller de façon encore plus pointue, de façon plus locale, peut-être des régions du genre Bas-du-Fleuve, Gaspésie et après ça le Centre-du-Québec?

Mme JACINTHE LACROIX :

3250 Oui. Les modèles, autant du côté global que régional, prévoient que d'ici 10 ans, la résolution des modèles devra avoir doublé. Donc, on passerait de 400 à 200 et de 50 à 25 kilomètres, à peu près, pour les modèles régionaux. C'est sûr qu'il faut pousser. Le fait d'avoir plus le modèle a une grille fine, meilleur on a en termes d'analyse.

3255 Ça fait que la recommandation qu'on fait, c'est de s'assurer de maintenir la modélisation régionale que l'on fait présentement à l'UQAM, parce que c'est un des meilleurs outils qu'on va avoir pour mieux évaluer les changements climatiques sur notre territoire, à des échelles beaucoup plus fines, et estimer les impacts.

3260 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de vous être déplacés pour venir nous rencontrer. Je perçois bien que vos recommandations sont fondamentalement des recommandations de développer la recherche, la soutenir. Comme vous avez dit, l'observation a circulé depuis 30 ans, qu'il est indispensable de...

3265

Mme JACINTHE LACROIX :

3270 Oui, acquérir les connaissances et s'assurer du maintien puis d'améliorer les réseaux. Parce qu'en quelque part, présentement, ce qu'on a pour mesurer les indices et l'état de nos connaissances ne nous permettent pas de prendre des décisions très équitables au niveau de la gestion de l'eau. Ça fait que tout ce qui touche la gestion de l'eau va devoir tenir compte des changements climatiques. Et pour bien pouvoir évaluer, il va falloir qu'on mette un peu plus d'emphase sur les réseaux de mesure et sur l'acquisition de connaissances. Merci.

3275

LE PRÉSIDENT :

Merci et bon retour.

3280

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser le droit de rectification? Alors, merci. On reprend demain après-midi, à 14 h. Bon retour.

3285

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3290

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.